

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°12

DÉCEMBRE 2014



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Décembre 2014
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du Conseil d'administration du 17/10/2014 du CNRS - 17/10/2014 - - PV142660DAJ

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

- Décision DEC143197DRH du 18/12/2014 fixant les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS - 18/12/2014 - - DEC143197DRH

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Joëlle PERARD, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE) - 07/11/2014 - - DEC143162DR01

- Décision portant nomination de M. Dominique Rousseau aux fonctions de directeur et de M. Pierre Bonin directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8103 intitulée Droit Comparé. - 18/12/2014 - - DEC143081INSHS

- Décision portant nomination de Mme Fabienne COMTE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR8145 intitulée Mathématiques appliquées à Paris 5 (MAP5) - 12/12/2014 - - DEC142946INSMI

- Décision portant nomination de Mme Christine SIDOBRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) - 04/12/2014 - - DEC142997DR01

- Décision portant nomination de M. Marc Aymes aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR8032 (CETOBAC) - 09/12/2014 - - DEC142610INSHS

- Décision portant nomination de Mme Martine SENNEGON-MESLEM aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) - 10/12/2014 - - DEC143131DR01

07.01.02. DR2

07.01.02.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Bernard Ries aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7243 intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) » - 18/12/2014 - - DEC143156INS2I

- Décision portant nomination de M. Evariste Ciret aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - 28/08/2014 - - DEC142093DR02

- Décision portant nomination de Mme Sakina Madel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - 28/08/2014 - - DEC142092DR02

- Décision portant nomination de Mme Nathalie Evin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8129 intitulée Institut Jean Nicod - 28/08/2014 - - DEC142005DR02

- Décision portant nomination de Mme Julie Legoupi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris -

08/07/2014 - - DEC141733DR02

- Décision portant nomination de M. Christian Bleux aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative - 28/08/2014 - - DEC142107DR02

- Décision portant nomination de M. Nadim Kassis aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative - 28/08/2014 - - DEC142108DR02

- Décision portant nomination de M. Alain Lilienbaum aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative - 28/08/2014 - - DEC142109DR02

- Décision portant nomination de Mme Beatrix Decencière aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France - 12/09/2014 - - DEC142222DR02

- Décision nomination Assistant de prévention AP - Catherine Drouet UMR7598 - 10/06/2014 - - DEC141397DR02

- Décision portant nomination de Mme Marie-France Couret aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7616 intitulée Laboratoire de chimie théorique - 22/09/2014 - - DEC142282DR02

- Décision portant nomination de Mme Amandine Hansart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3414 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France - 12/09/2014 - - DEC142224DR02

- Décision portant nomination de M. François Ory aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - 13/06/2014 - - DEC141682DR02

- Décision de nomination Assistant de prévention Jean-Michel Isac UMR8552 - 11/07/2014 - - DEC141347DR02

- Décision nomination Assistant de prévention Toufik El Atmani UMR8552 - 11/07/2014 - - DEC141348DR02

07.01.03. DR3

07.01.03.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Marie Josée MANGIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR76 intitulée Centre Jean Pépin - 28/11/2014 - - DEC142776DR03

07.01.04. DR4

07.01.04.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. François Langlet, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité du CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale - 01/12/2014 - - DEC142595DR04

- Décision portant nominations de Mme Elsa Cortijo aux fonctions de directrice par intérim, de M. François-Marie Bréon et de M. Philippe Bousquet aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE) - 25/07/2014 - - DEC141929INSU

07.01.05. DR5

07.01.05.06. 2014

- Nomination de Jérôme TOURNADRE, directeur adjoint par intérim de l'UMR7220 ISP - 28/11/2014 - - DEC142193INSHS

- Portant nomination de Monsieur Philippe SAVARIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7244 intitulée "Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques" (CSPBAT) - 03/12/2014 - - DEC142565INC

- Décision portant nomination de M. Thomas Mueller aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet LLR. - 29/07/2014 - - DEC142041DR05

- Décision portant nomination de M. Stephen Fegan aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet LLR. - 29/07/2014 - - DEC142042DR05

07.01.07. DR7

07.01.07.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Guay aux fonctions d'adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Rhône Auvergne - 15/12/2014 - - DEC143208DR07

- Décision portant nomination de M. Gaëtan Dardy aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Rhône Auvergne - 15/12/2014 - - DEC143207DR07

- Décision portant nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions directrice par intérim de l'unité de service et recherche USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) - 01/12/2014 - - DEC142424IN2P3

- Décision portant nomination de M. Gaëtan Dardy aux fonctions de responsable du Service du Système d'Information de la délégation Rhône Auvergne - 04/12/2014 - - DEC142956DR07

07.01.08. DR8

07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Maryse CASTAN, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY800 intitulée «Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes» (DCLPC) - 05/12/2014 - - DEC142998DR08

- Décision portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur de l'Unité mixte de recherche UMR7301 MIGRINTER, à compter du 1er janvier 2015 - 18/12/2014 - - DEC143154INSHS

- Décision portant nomination de Mme Flora BADIN aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7270 intitulée "Laboratoire Ligérien de Linguistique" - LLL - 15/12/2014 - - DEC143237DR08

- Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes - MOY800 - 05/12/2014 - - DEC142994DR08

- Décision portant nomination de Mme Elisabeth PROUTEAU aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs. - 05/11/2014 - - DEC142443DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Simon GREE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M). - 24/11/2014 - - DEC142729DR10

- Décision portant nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur et de M. Pierre-Edouard Bour aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré - 09/12/2014 - - DEC142667INSHS

07.01.10. DR11

07.01.10.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Samuel VIBOUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5519 intitulée LEGI - 05/12/2014 - - DEC142556DR11

- Décision portant nomination de M. Yoann Roupioz, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) » - 26/11/2014 - - DEC142512INP
- Décision portant nomination de M. Joseph VIRONE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5519 intitulée LEGI - 05/12/2014 - - DEC142557DR11
- Décision portant nomination de Mme Laure VIGNAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5519 intitulée LEGI
- 05/12/2014 - - DEC142448DR11
- Décision portant nomination de M. Michaël HOLZINGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5250 intitulée DCM - 10/12/2014 - - DEC142413DR11
- Décision portant nomination de M. Jean-Paul LAURENT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5564 intitulée LTHE
- 19/11/2014 - - DEC142404DR11
- Décision portant nomination de M. Emmanuel THEVENON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5168 LPCV - 16/12/2014 - - DEC142354DR11
- Décision portant nomination de M. Laurence CAPOLINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11 - 10/12/2014 - - DEC142138DR11
- Décision portant nomination de M. Philippe HUGONNARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11 - 10/12/2014 - - DEC141927DR11

07.01.11. DR12

07.01.11.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Xavier LAFON et nomination de M. François QUANTIN comme directeur par intérim de l'unité mixte de recherche et de service USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA) - 18/12/2014 - - DEC142328INSHS
- Décision portant cessation de fonction de Mme Ghislaine Alleaume, directrice, et nomination de Mme Catherine Miller aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR7310 (IREMAM) - 19/12/2014 - - DEC142899INSHS

07.01.15. DR16

07.01.15.06. 2014

- décision de nomination de Monika STERN en tant que directrice de l'UMS1885 - 28/08/2014 - - DEC141952INSHS
- Décision portant nomination de Monsieur Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission - 16/12/2014 - - DEC143225DERCI

07.01.17. DR18

07.01.17.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Frédéric RIVART aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8520 intitulée Institut d'Electronique de Microélectronique et de Nanotechnologie - 01/09/2014 - - DEC142112DR18
- Décision portant nomination de Mme Josèphe BROUTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8529 intitulée Institut de Recherche Historique du Sptentrion - 09/12/2014 - - DEC141659DR18
- Décision portant nomination de M. Edouard NEIDENBERGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8163 intitulée Savoirs, Textes et Langage - 01/12/2014 - - DEC141488DR18

07.01.18. DR19

07.01.18.06. 2014

- Décision portant nomination de M. François Patard aux fonctions d'adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail de la délégation régionale Normandie - 01/12/2014 - - DEC142419DAJ

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.06. 2014

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Alain Mangeol aux fonctions de conseiller spécial auprès du directeur du projet Paris-Villejuif - 14/11/2014 - - DEC142572DAJ

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc Blondy aux fonctions de chargé de mission - 15/12/2014 - - DEC142777DRH

- Décision portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication - 11/12/2014 - - DEC142677DAJ

- Décision portant nomination de M. Kevin GEIGER aux fonctions de chargé de mission - 19/12/2014 - - DEC143230CNPS

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules. - 09/12/2014 - - DEC143080SGCN

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de Chimie - 09/12/2014 - - DEC143082SGCN

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut Ecologie et environnement - 09/12/2014 - - DEC143083SGCN

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de physique. - 09/12/2014 - - DEC143084SGCN

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions. - 09/12/2014 - - DEC143085SGCN

- Décision portant nomination de M. Srinivas Kaveri aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi - 01/12/2014 - - DEC142599DAJ

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales. - 09/12/2014 - - DEC143087SGCN

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes. - 09/12/2014 - - DEC143088SGCN

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions. - 09/12/2014 - - DEC143089SGCN

- Décision portant nomination de Monsieur Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission - 16/12/2014 - - DEC143227DERCI

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.06. 2014

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques. - 09/12/2014 - - DEC143086SGCN

07.01.22. Instituts

07.01.22.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Michel de Mathelin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 01/12/2014 - - DEC142555DAJ

- Décision de nomination de Fabrice Boudjaaba en tant que chargé de mission - 28/11/2014 - - DEC142564INSHS

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Gudrun Bornette, directrice adjointe scientifique à l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - 01/12/2014 - - DEC142645DAJ

- Décision portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 28/11/2014 - - DEC142646DAJ

- Nomination de Monsieur Marc Troussellier en tant que chargé de mission Institut écologie et environnement - 11/12/2014 - - DEC141423INEE

- Décision portant nomination de Mme Laurence Hartmann aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 01/12/2014 - - DEC142410DAJ

07.01.22.07. 2015

- Nomination de Monsieur François Renaud en tant que chargé de mission Institut écologie et environnement - 28/11/2014 - - DEC142518INEE

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/12/2014 - - DEC143255DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication - 18/12/2014 - - DEC143256DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/12/2014 - - DEC143257DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Nikita HARWICH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains - 18/12/2014 - - DEC143258DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Carina PRIP BUUS, directrice de l'unité GDR3159 intitulée Réseau Meetchondrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/12/2014 - - DEC143259DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Patricia MERALLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3159 intitulée Réseau Meetchondrie - 18/12/2014 - - DEC143260DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNICKI, directeur de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142895DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Elie RAPHAEL, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143132DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Anthony MAGGS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER - 11/12/2014 - - DEC143133DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Léa LIMA, directrice de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143135DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GIRAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique - 11/12/2014 - - DEC143136DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Bénédicte ZIMMERMANN, directrice de l'unité UMR8131 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143137DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573 intitulée Jeunes équipes de physique du Collège de France, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143138DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-Cités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-

- 11/12/2014 - - DEC143140DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Sandrine BERROIR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8504 intitulée

Géographie-Cités - 11/12/2014 - - DEC143141DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie LANCRET, directrice de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs ; Enseignement, Recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143142DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Hang LE MINH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche - 11/12/2014 - - DEC143143DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143144DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Pollet SAMVELIAN, directrice de l'unité UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143147DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Maria SZUPPE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien - 11/12/2014 - - DEC143148DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143149DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra VRECCQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes - 11/12/2014 - - DEC143150DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul COLLEYN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains - 11/12/2014 - - DEC143174DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143146DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Laure BLANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720 intitulée Information, signal, vision, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/12/2014 - - DEC143209DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Walid HACHEM pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR720 intitulée Information, signal, vision - 16/12/2014 - - DEC143210DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations CSO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/12/2014 - - DEC143211DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Edith MARTINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations CSO - 16/12/2014 - - DEC143212DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Francine ACHER, directrice de l'unité UMR8601, intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/12/2014 - - DEC143213DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques - 16/12/2014 - - DEC143214DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de l'unité UPR2147 intitulée Dynamique de l'Evolution Humaine, Individus, Populations Espèces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/12/2014 - - DEC143215DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Aroul-Marie MARS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2147 intitulée Dynamique de l'Evolution Humaine, Individus, Populations Espèces - 16/12/2014 - - DEC143216DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Nicolette DELANNE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond ARON (CESPRA) - 27/11/2014 - - DEC142749DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie et Pathologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2014 - - DEC142750DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Claire LEGAY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8119 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie, et Pathologie - 27/11/2014 - - DEC142751DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe PORTIER, directeur de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2014 - - DEC142753DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Florence NOBLE, directrice de l'unité ERL3649 intitulée Neuroplasticité et thérapie des addictions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/11/2014 - - DEC142756DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle HUAULT, directrice de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherche en Management, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/11/2014 - - DEC142757DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Gilles REGNIER, directeur de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/11/2014 - - DEC142758DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric VALES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux - 28/11/2014 - - DEC142759DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185 intitulée Espace nature et culture, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/11/2014 - - DEC142762DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Florence HUGENIN-RICHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8185 intitulée Espace, nature et culture - 28/11/2014 - - DEC142763DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Richard CONTE, directeur de l'unité UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/11/2014 - - DEC142764DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Laurence MABIT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8582 intitulée Groupe, Sociétés, Religions, Laïcités - 27/11/2014 - - DEC142873DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BOUIN, directeur de l'unité UMS3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142876DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Bénédicte ANDRE, directrice de l'unité UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142877DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Amélie VAIRELLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO - 02/12/2014 - - DEC142878DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GLASS, directeur de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142880DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle BELLIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision - 02/12/2014 - - DEC142881DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandros TSOUKIAS, directeur de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142882DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard RIES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) - 02/12/2014 - - DEC142883DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142884DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie FARGE FERRAZZINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement - 02/12/2014 - - DEC142885DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Ludwik LEIBLER, directeur de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire matière molle et chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142886DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-France BOUCHER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire matière molle et chimie
- 02/12/2014 - - DEC142887DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier DESCAMPS, directeur de l'unité UMR7184 intitulée Institut d'histoire du droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142888DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Corinne COHEN COUDAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7184 intitulée Institut d'histoire du droit - 02/12/2014 - - DEC142889DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142890DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité - 02/12/2014 - - DEC142891DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559 intitulée « Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142892DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNIKI, directeur de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142895DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien BARRET, directeur de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142897DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique - 02/12/2014 - - DEC142898DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142900DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno GASNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique - 02/12/2014 - - DEC142901DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533 intitulée Laboratoire des institutions et dynamique historiques de l'économie et de la société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142903DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude DIDRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Laboratoire des institutions et dynamique historiques de l'économie et de la société - 02/12/2014 - - DEC142904DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142905DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Claude THEME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux - 02/12/2014 - - DEC142906DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas PREAT directeur de l'unité UMR8249 intitulée Laboratoire plasticité du cerveau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2014 - - DEC142908DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry GALLOPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8249 intitulée Laboratoire plasticité du cerveau - 02/12/2014 - - DEC142909DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Brigitte DERLON, directrice de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/11/2014 - - DEC142760DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Carole FERRET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - 28/11/2014 - - DEC142761DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie Cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2014 - - DEC142746DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thibault COLLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie Cérébrale - 27/11/2014 - - DEC142747DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian WASZAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des saints Pères - 02/12/2014 - - DEC142893DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BRISSET-FONTANA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2559 intitulée Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles - 02/12/2014 - - DEC142977DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ANDLER, directeur de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/11/2014 - - DEC142721DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel SKROBEK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions - 26/11/2014 - - DEC142722DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/11/2014 - - DEC142723DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud RICHET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique - 26/11/2014 - - DEC142724DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/11/2014 - - DEC142725DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Madani CHEURFA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po - 26/11/2014 - - DEC142726DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GALAND, directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne GEMAS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/11/2014 - - DEC142727DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Christine NOEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne GEMAS - 26/11/2014 - - DEC142728DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck NEVEU, directeur de l'unité FR2393 intitulée Institut de linguistique française, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2014 - - DEC142745DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2393 intitulée Institut de linguistique française - 27/11/2014 - - DEC142746DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier REMAUD, directeur de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologique et politiques Raymond ARON (CESPRA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2014 - - DEC142748DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface - 14/10/2014 - - DEC142456DR02

07.02.03. DR3

07.02.03.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Grandcolas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7205 intitulée Institut de systématique, évolution et biodiversité - 03/12/2014 - - DEC143026DR03

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Crasquin, directrice de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2014 - - DEC143027DR03
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Bergametti, directeur de l'unité UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2014 - - DEC142781DR03
- Décision portant délégation de signature à M. Simon Saule, directeur de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologie de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2014 - - DEC143045DR03
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Bergametti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques - 03/12/2014 - - DEC142782DR03
- Décision portant délégation de signature à Mme Geneviève Almouzni, directrice adjointe de l'unité UMR3664 intitulée Unité dynamique du noyau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2014 - - DEC142850DR03
- Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission - 19/12/2014 - - DEC143231CNPS
- Décision portant délégation de signature à Mme Geneviève Almouzni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3664 intitulée Unité dynamique du noyau - 03/12/2014 - - DEC142851DR03
- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Crasquin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements - 03/12/2014 - - DEC143034DR03
- Décision portant délégation de signature à M. Maxime Dahan, directeur de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire de Physico-Chimie Curie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2014 - - DEC143035DR03
- Décision portant délégation de signature à M. Maxime Dahan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire de Physico-chimie Curie - 03/12/2014 - - DEC143036DR03
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fribourg, directeur de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2014 - - DEC143041DR03
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fribourg pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification - 03/12/2014 - - DEC143042DR03
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Grandcolas, directeur de l'unité UMR7205 intitulée Institut de systématique, évolution et biodiversité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2014 - - DEC142858DR03
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Béal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge - 03/12/2014 - - DEC142857DR03
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Béal, directrice de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2014 - - DEC142856DR03

07.02.04. DR4

07.02.04.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/12/2014 - - DEC142775DR04

- Décision portant délégation de signature à Y. Le Jan, directeur de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2014 - - DEC142953DR04
- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud, en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/12/2014 - - DEC142766DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMS1786 - Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard - 01/11/2014
- - DEC142955DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Balladur, directrice de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/12/2014
- - DEC143092DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Edouard Bour et à Mme Lydie Mariani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri Poincaré » - 01/01/2015 - - DEC143101DR06
- Décision portant délégation de signature à Dominique Ginhac et David Fofi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image - 20/10/2014 - - DEC142663DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Nabonnand, directeur de l'unité UMR7117 intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri Poincaré », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2015 - - DEC143100DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Mériaudeau, directeur de l'unité UMR6306 intitulée « Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2014 - - DEC142662DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Bruno Masenelli, directeur de l'unité GDR2973 intitulée C'Nano Rhône-Alpes (C'Nano RhA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2014 - - DEC143093DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Guy Clerc, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2014 - - DEC143091DR07
- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Chantal Andraud, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de Chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/10/2014 - - DEC143090DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis Gaulin, directeur de l'unité UMR5648 intitulée CIHAM - Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2014 - - DEC143071DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Pascal Bassino, directeur de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale (I.A.O), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/10/2014 - - DEC143164DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Toussaint, directeur de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville, société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/09/2014 - - DEC143028DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Fourcade, directeur de l'unité USR3010 intitulée Laboratoire Joliot-Curie (LJC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/11/2014 - - DEC143017DR07

- Décision modifiant la décision DEC140008DR07 portant délégation de signature à M. Jean-Yves Delannoy, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés (LPMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2014 - - DEC143159DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Vincent Gerbaud, directeur par intérim de l'unité GDR3541 intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés" (THERMO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2014 - - DEC143069DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Marianne GRABER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs. - 05/11/2014 - - DEC142441DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Bruno SCAILLET, Directeur de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/11/2014 - - DEC142622DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement : Ecologie Chimique » - MediaTEC - 01/12/2014 - - DEC142817DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Bernard GRATUZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT - 12/12/2014 - - DEC142818DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadine SEGUIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » - 11/12/2014 - - DEC142819DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI - 02/12/2014 - - DEC142820DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Rossitza ATANASSOVA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI - 03/12/2014 - - DEC142822DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel FOURNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL - 01/12/2014 - - DEC142823DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Yannick POUILLOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP - 01/12/2014 - - DEC142824DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7292 « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC - 03/12/2014 - - DEC142825DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VIBERT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA - 09/12/2014 - - DEC142826DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Stephen John MORISSON, Professeur des universités, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESC -

01/12/2014 - - DEC142827DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Luigi AGROFOGLIO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA - 01/12/2014 - - DEC142828DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Fatima LAGGOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO - 01/12/2014 - - DEC142829DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT - 02/12/2014 - - DEC142835DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Murielle CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE - 01/12/2014 - - DEC142836DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI - 11/12/2014 - - DEC142837DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick MIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM - 01/12/2014 - - DEC142838DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction des Comportements » - PRC - 03/12/2014 - - DEC142839DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3374 « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas - 02/12/2014 - - DEC142860DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe HURLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7322 « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO - 02/12/2014 - - DEC142863DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis MARTOUZET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES - 04/12/2014 - - DEC142865DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR - 04/12/2014 - - DEC142866DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Amaury MOUCHET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - LMPT - 02/12/2014 - - DEC142869DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Bernard RYFFEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM - 02/12/2014 - - DEC142870DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Xavier FEUGAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE - 03/12/2014 - - DEC142871DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe GUINET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC - 02/12/2014 - - DEC142872DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Charles BILLAUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite » - OC - 04/12/2014 - - DEC142874DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS - 03/12/2014 - - DEC142910DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 « Maison des Sciences de l'Homme de Val de Loire » - MSHVL - 02/12/2014 - - DEC142911DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Dupin HONG pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI - 03/12/2014 - - DEC142912DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM - 09/12/2014 - - DEC142913DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude GRANDIDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' - 04/12/2014 - - DEC142914DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM - 02/12/2014 - - DEC142915DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Karim AIT-MOKHTAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3176 « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale » - MeGe - 01/12/2014 - - DEC142917DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE - 02/12/2014 - - DEC142918DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre DIONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » - CECOJI - 11/12/2014 - - DEC142920DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L - 04/12/2014 - - DEC142922DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne LESAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC - 12/12/2014 - - DEC142924DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Ahmad EL SOUFI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2964 intitulée « Fédération Denis Poisson » - FDP - 02/12/2014 - - DEC142925DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC - 11/12/2014 - - DEC142926DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV - 02/12/2014 - - DEC142927DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sylvie JAUFFRION pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR776 intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement » - EPEE - 03/12/2014 - - DEC142928DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Valéry CATOIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement » - LPC2E - 01/12/2014 - - DEC142929DR08
- Décision portant délégation de signature à M. François RIGALLEAU, Directeur par intérim de l'unité USR3565 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers" - MSHS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 12/11/2014 - - DEC142993DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile FREMOND, Directrice de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 10/12/2014 - - DEC143217DR08

07.02.10. DR11

07.02.10.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/12/2014 - - DEC142902DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Serge AUBERT, directeur de l'unité UMS3370 intitulée Station Alpine Joseph Fourier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/12/2014 - - DEC143206DR11
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2014 - - DEC142740DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Stephen CUSACK, directeur de l'unité UMI3265 intitulée Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2014 - - DEC142741DR11
- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional de la délégation Alpes. - 01/12/2014 - - DEC142896DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Rachid Bouchakour, directeur de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/10/2014 - - DEC142514DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thomas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence - 21/10/2014 - - DEC142515DR12
- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse - 11/12/2014 - - DEC142656DAJ

07.02.12. DR13

07.02.12.06. 2014

- UMR5253 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Marie DEVOISSELLE - 14/11/2014 - - DEC142604DR13
- UMR5290 - Délégation de signature de M. Frédéric SIMARD - 17/12/2014 - - DEC143241DR13
- GDR3544 - Délégation de signature PRM de M. Joseph GRIL - 28/10/2014 - - DEC142539DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc L'Hermite, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5589 intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité » par le délégué régional

en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/11/2014 - - DEC142499DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude Desmaison, à M. Vincent Requillart et à Mme Christel Gilabert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR5604 intitulée « Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative » - 27/10/2014 - - DEC142492DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5604 intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/10/2014 - - DEC142491DR14

- Décision portant délégation de signature à M. David Guery-Odelin, à Mme Sylvie Boukhari et à Mme Christine Soucasse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR5589 intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité » - 24/10/2014 - - DEC142501DR14

07.02.17. DR18

07.02.17.06. 2014

- Délégation de signature consentie à Ali CHARARA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR7253 - HEUDIASYC - 22/07/2014 - - DEC142168DR18

- Délégation de signature consentie à Monsieur Alexandre LEGRIS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMET - UMR8207 - 01/09/2014 - - DEC142164DR18

- Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent GASNOT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR8522 - PC2A - 25/07/2014 - - DEC142166DR18

07.02.18. DR19

07.02.18.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 08/10/2014 - - DEC142401DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire - 04/12/2014 - - DEC142931IN2P3

- Décision portant délégation de signature à Madame Amandine CYR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement. - 08/10/2014 - - DEC142402DR19

- Décision portant modification de la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional pour la circonscription Normandie - 01/12/2014 - - DEC142422DAJ

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc Daniel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 02/12/2014 - - DEC142879DR19

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.06. 2014

- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources - 20/11/2014 - - DEC142694DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science - 01/12/2014 - - DEC142651DAJ

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures - 26/11/2014 - - DEC142625DAJ

- Décision portant nomination de M. Yann AUGER aux fonctions de chargé de mission - 19/12/2014 - - DEC143228CNPS

07.02.21. Instituts

07.02.21.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Sandra Laugier, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales - 24/11/2014 - - DEC142661DAJ

07.04. Décisions tarifaires

07.04.13. DR14

07.04.13.06. 2014

- Décision relative au tarif des prestations de l'UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses. - 19/12/2014 - - DEC143266DR14

07.06. Autres décisions

07.06.05. DR5

07.06.05.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) - 06/11/2014 - - DEC142573DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC). - 06/11/2014 - - DEC142574DR05

07.06.08. DR8

07.06.08.06. 2014

- Nominations de M. Laurent DENIS et M. philippe ZARKA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité de Service et de Recherche USR704 intitulée Station de Radionastronomie de Nançay - 21/11/2014 - - DEC142547INSU

- Décision portant attribution d'une subvention en espèces par l'Unité UMR7252 intitulée «XLIM» à l'Université de la Rochelle pour le laboratoire L3I - 10/12/2014 - - DEC143171DR08

07.06.09. DR10

07.06.09.06. 2014

- Décision portant sur la composition d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace - 04/12/2014 - - DEC142970DR10

07.06.11. DR12

07.06.11.06. 2014

- Décision portant renouvellement d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Provence et Corse - 16/09/2014 - - DEC142255DR12

07.06.15. DR16

07.06.15.06. 2014

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - 04/12/2014 - - DEC143004SGCN

- Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour le déroulement des instances d'équivalence pour l'année 2015 - 12/12/2014 - - DEC143278SGCN

- Décision portant modification de la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut. - 19/12/2014 - - DEC143072SGCN

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.06. 2014

- Décision créant un bureau de vote central pour le dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS - 24/11/2014 - - DEC142581DAJ

- Décision créant un bureau de vote spécial pour le dépouillement de l'élection des représentants du personnel CNRS au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR) - 24/11/2014 - - DEC142582DAJ

- Décision modifiant la décision du 25/11/2014 d'accueil en détachement sur un emploi de chercheur - 28/11/2014 - - DEC142765DRH

- Décision créant un bureau de vote central pour le dépouillement de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) - 24/11/2014 - - DEC142583DAJ

- Décision modifiant la décision du 12/10/2011 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - 20/11/2014 - - DEC142589DRH

- Décision créant un bureau de vote central pour le dépouillement de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - 24/11/2013 - - DEC142580DAJ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

101^{ème} séance

Vendredi 17 octobre 2014

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du vendredi 17 octobre 2014.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 26 juin 2014.

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu des débats de la séance du 26 juin 2014.

3. Participation du CNRS à l'ITE IFMAS.

Le Conseil d'administration approuve, **par 14 voix pour et 4 abstentions**, la prise de participation du CNRS au capital de la SAS IFMAS dans les conditions et sous les réserves suivantes :

- La participation du CNRS dans la SAS IFMAS s'élève à un montant maximal de 231 000 euros ;
- La prise de participation réalisée par le CNRS est subordonnée à la signature préalable d'une convention avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), prévoyant le versement par celle-ci au CNRS d'une dotation de 231 000 € en vue de son apport au capital de l'ITE conformément au règlement financier fixé par cette dernière pour l'attribution des aides aux Instituts pour la Transition Energétique (ITE).

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document à cet effet.

4. Projet de statut de la « Communauté d'universités et établissements Lille Nord de France ».

Le Conseil d'administration approuve, **par 12 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention**, la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements Lille Nord de France et en adopte la dénomination et les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération

5. Projet de statut de la Communauté d'universités et établissements « Languedoc-Roussillon Universités »

Le Conseil d'administration approuve, **par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions**, la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Languedoc-Roussillon Universités » et en adopte la dénomination et les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

6. Projet de statut de la Communauté d'universités et établissements « Université Grenoble Alpes ».

Le Conseil d'administration approuve, **par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions**, la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Université Grenoble Alpes » et en adopte la dénomination et les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

7. Projet de statut de la Communauté d'universités et établissements « Université de Lyon ».

Le Conseil d'administration approuve, **par 12 voix, 5 voix contre et 1 abstention** la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » et en adopte la dénomination et les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

8. Projet de statut de la Communauté d'universités et établissements « Université Côte d'Azur ».

Le Conseil d'administration approuve, **par 12 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention**, la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Université Côte d'Azur » et en adopte la dénomination et les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

9. Projet de statut de la Communauté d'universités et établissements « Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées ».

Le Conseil d'administration approuve, **par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions**, la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées » et en adopte la dénomination et les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

10. **Projet de statut de la Communauté d'universités et établissements « Université Paris Lumières ».**

Le Conseil d'administration approuve, **par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions**, la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Université Paris Lumières » et en adopte la dénomination et les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

11. **Projet de statut de la Communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est ».**

Le Conseil d'administration approuve, **par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions**, la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est » et en adopte la dénomination et les statuts.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

12. **Participation à l'IdEx UNITI.**

Le Conseil d'administration approuve, **par 14 voix pour, 4 voix contre**, la participation du CNRS à l'IdEx UNITI.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

13. **Budget rectificatif n° 2.**

Le Conseil d'administration approuve, **par 15 voix pour et 3 abstentions**, le projet de budget rectificatif n° 2 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2014 à 4.148.875.763 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3.119.812.297 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 689.062.766 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 340.000.000 € en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 2.104.297.990 €.

14. **Eméritat.**

Le Conseil d'administration décide, **par 16 voix pour et 1 abstention**, de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes ci-jointes (1^{ères} demandes et demandes de renouvellement).

15. **Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse émise par un agent**

comptable secondaire.

Le Conseil d'administration donne un avis favorable, **à l'unanimité**, à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse présentée par Pierre PIQUEMAL, en qualité d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale Paris Michel-Ange, relative au dossier de la société *Parfums et Saveurs du Monde* (6 335.39 €).

Fait à Paris, le 17 octobre 2014

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

101^{ème} Séance

Vendredi 17 octobre 2014

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

Roger GENET

Simone BONNAFOUS*

Arnaud JULLIAN

Hélène ROCHE

Patrick MONFORT

Anousheh KARVAR

Serge GOLDSTEIN-

DESROCHES

Bernard DAUGERAS

Josiane TACK

Georges DEPEYROT

Christophe BLONDEL

Yannick BOURLES

**départ à 11 h 15*

Sont absents, excusés :

Guy CATHELIN, excusé, a donné pouvoir à Alain FUCHS

Anny CAZENAVE, excusée, a donné pouvoir à Hélène ROCHE

Christine MUSSELIN, excusée, a donné pouvoir à Marie-Noëlle SEMERIA

Olivier DELABROY, excusé, a donné pouvoir à Arnaud JULLIAN

Agnès PAILLARD, excusée, a donné pouvoir à Bernard DAUGERAS

Jean-Paul HERTEMAN, excusé, a donné pouvoir à Serge GOLSTEIN-DESROCHES

Francis VELAIN

Marie-Noëlle SEMERIA

Membres avec voix consultative et invités :

Voix consultative :

Xavier INGLEBERT

Jean-Yves TOUIN

Bernard ADANS

Invités permanents :

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

Chantal CHAMBELLAN

Marie-Hélène BEAUVAIS

Jean-Jacques RIVY

Invités ponctuels :

Dominique MASSIOT

Stéphanie THIEBAULT

Fabrice VALLEE

Pascale DELECLUSE

Christoph SORGER

Sont absents, excusés :

Philippe BAPTISTE

Bruno CHAUDRET

Jean-Claude PERREL, excusé, remplacé par Jean-Yves TOUIN

Le Président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

Vu l'instruction générale n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS,

Vu la décision n°04049DRH du 21 décembre 2004 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS,

Vu l'accord du 20 juin 2013 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant révision partielle de la Convention collective nationale des Services de santé au travail interentreprises du 20 juillet 1976,

Vu l'accord du 26 février 2014 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties,

Vu les crédits inscrits en colonne NA (subvention d'Etat), comptes 64621000 et 64622000,

DECIDE :

Article 1 : Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS mentionnés dans la décision n°04049DRH du 21 décembre 2004 susvisée sont revalorisés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
1	0 à 5 ans	5 991,83 €
2	5 à 10 ans	6 277,17 €
3	10 à 15 ans	6 562,50 €
4	15 à 20 ans	6 733,67 €
5*	A partir de 20 ans	7 595,31 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

P/Le Président
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier Inglebert



DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE
AUX RESSOURCES

Direction des ressources
humaines

3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/>

DEC14316DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Joëlle PERARD, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141574DR01 du 27 mai 2014 portant nomination de **Mme Joëlle PERARD** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Joëlle PERARD**, dans l'unité du CNRS UMR8638 à compter du 1^{er} octobre 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **07 NOV. 2014**

Le directeur de l'UMR8638



Olivier LAPREVOTE

Pr Olivier Laprevote, Directeur
Faculté de Pharmacie
4 Avenue de l'Observatoire - 75006 Paris

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DEC142194INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Dominique Rousseau aux fonctions de directeur par intérim, et M. Pierre Bonin, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8103 intitulée DROIT COMPARE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8103 intitulée DROIT COMPARE et nommant Mme Hélène RUIZ FABRI, directrice de cette unité;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Hélène RUIZ FABRI, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Dominique Rousseau, professeur à l'Université Paris 1, est nommé directeur par intérim, et M. Pierre Bonin, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142946INSMI

Décision portant nomination de Mme Fabienne COMTE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8145 intitulée Mathématiques appliquées à Paris 5 (MAP5)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8145 intitulée Mathématiques appliquées à Paris 5 et nommant Mme Annie RAOULT directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Fabienne COMTE, Professeur à l'Université Paris 5, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2015 en remplacement de Mme Annie RAOULT, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

DEC142997DR01

Décision portant nomination de Mme Christine SIDOBRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133027DGDS portant renouvellement de l'unité USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) et nommant M. Serge PLANES en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} juillet 2014 ;

Considérant que **Mme Christine SIDOBRE** a suivi la formation initiale d'agent chargé de prévention (ACP) organisée par l'INRA du 10 juin au 3 juillet 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Christine SIDOBRE**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) à compter du 2 juillet 2014.

Mme Christine SIDOBRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

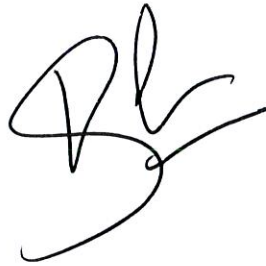
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Christine SIDOBRE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **04 DEC. 2014**

Le directeur de l'USR3278
Serge PLANES



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE



Visa de Fabrice LORENTE, président de l'Université de Perpignan



DEC142610INSHS

Décision portant nomination de M. Marc Aymes aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC) et nommant Mme Nathalie Clayer directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc Aymes, Chargé de recherches au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC143131DR01

Décision portant nomination de Mme Martine SENNEGON-MESLEM aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) et nommant M. Michel MARGAIRAZ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 4 octobre 2012 ;

Considérant que **Mme Martine SENNEGON-MESLEM** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Martine SENNEGON-MESLEM**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Martine SENNEGON-MESLEM exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Martine SENNEGON-MESLEM** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **10 DEC. 2014**

Michel MARGAIRAZ

Directeur de l'UMR 8533
(Signature)

INSTITUTIONS ET DYNAMIQUES
HISTORIQUES DE L'ECONOMIE ET DE
LA SOCIETE (IDHES)
CNRS - UMR 8533
Université Paris 1
17, rue de la Sorbonne
75231 PARIS CEDEX 05

IDHES - CNRS UMR8533
Michel Margairaz
Directeur

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris 1

Visa de Danielle TARTAKOWSKY, présidente de l'Université Paris 8

Visa de Jean-François BALAUDE, président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Visa de Pierre-Paul ZALIO, président de l'ENS Cachan

Visa de Michel GUILLARD, administrateur provisoire de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

DEC143156INS2I

Décision portant nomination de M. Bernard Ries aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7243 intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7243 intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) » et nommant M. Alexandros Tsoukias directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bernard Ries, maître de conférences à l'Université Paris Dauphine, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2015, en remplacement de Mme Virginie Gabrel, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142093DR02

Décision portant nomination de M. Evariste Ciret aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7586 intitulée Institut de Mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche et nommant M. Patrice Le Calvez en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/02/2014 ;

Considérant que M. Evariste Ciret a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Evariste Ciret, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche, à compter du 01/07/2014.

M. Evariste Ciret exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Evariste Ciret est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité
Patrice Le Calvez

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC142092DR02

Décision portant nomination de Mme Sakina Madel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7586 intitulée Institut de Mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche et nommant M. Patrice Le Calvez en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/02/2014 ;

Considérant que Mme Sakina Madel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord les 7-8 et 9 novembre 2011 et les 1-2 et 5 décembre 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sakina Madel, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche, à compter du 01/01/2014.

Mme Sakina Madel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sakina Madel est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité
Patrice Le Calvez

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC142005DR02

Décision portant nomination de Mme Nathalie Evin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8129. intitulée Institut Jean-Nicod et nommant M. François Recanati en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24/01/2014;

Considérant que Mme Nathalie Evin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris 7, l'Inserm et la délégation Paris B du CNRS du 05/05/2014 au 07/05/2014 et du 21/05/2014 au 23/05/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathalie Evin, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8129 intitulée Institut Jean-Nicod, à compter du 24/05/2014.

Mme Nathalie Evin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Evin est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité
François Recanati

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC141733DR02

Décision portant nomination de Mme Julie Legoupi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris et nommant M. Luc Abbadie en qualité de directeur ;

Vu l'avis du comité de direction en date du 28/03/2014 ;

Considérant que Mme Julie Legoupi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 22/05/2012 au 14/06/2012 (39 heures),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Julie Legoupi, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, à compter du 01/01/2014.

Mme Julie Legoupi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Julie Legoupi est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/07/2014

Le directeur de l'unité
Luc Abbadie

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC142107DR02

Décision portant nomination de M. Christian Bleux aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative et nommant M. Jean-Marie Dupret en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07/05/2014;

Considérant que M. Christian Bleux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 23/04/1997 au 25/04/1997 et du 27/05/1997 au 29/05/1997,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christian Bleux, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, à compter du 01/01/2014.

M. Christian Bleux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christian Bleux est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité
Jean-Marie Dupret

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

Visa de la déléguée régionale Paris 7 de l'Inserm
Laurence Lomme

DEC142108DR02

Décision portant nomination de M. Nadim Kassis aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative et nommant M. Jean-Marie Dupret en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07/05/2014;

Considérant que M. Nadim Kassis a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 08/04/2002 au 10/04/2002 et du 14/05/2002 au 16/05/2002,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nadim Kassis, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, à compter du 01/01/2014.

M. Nadim Kassis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nadim Kassis est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité
Jean-Marie Dupret

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

DEC142109DR02

Décision portant nomination de M. Alain Lilienbaum aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative et nommant M. Jean-Marie Dupret en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07/05/2014;

Considérant que M. Alain Lilienbaum a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 20/01/2004 au 22/01/2004 et du 10/02/2001 au 12/02/2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain Lilienbaum, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, à compter du 01/01/2014.

M. Alain Lilienbaum exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain Lilienbaum est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité
Jean-Marie Dupret

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici



DEC142222DR02

Décision portant nomination de Mme Beatriz Decencière aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France et nommant M. Jean-François Le Galliard en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27/02/2014 ;

Considérant que Mme Beatriz Decencière a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS du 05/10/2010 au 07/10/2010 et du 15/11/2010 au 17/11/2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Beatriz Decencière, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France, à compter du 01/01/2014.

Mme Beatriz Decencière exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Beatriz Decencière est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/09/2014

Le directeur de l'unité
Jean-François Le Galliard

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC141397DR02

Décision portant nomination de Mme Catherine Drouet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions et nommant M. Benoît Perthame en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 09/10/2013 ;

Considérant que Mme Catherine Drouet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Catherine Drouet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions, à compter du 11/04/2014.

Mme Catherine Drouet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine Drouet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/06/2014

Le directeur de l'unité
Benoît Perthame

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

Visa de la présidente de l'université Paris Diderot
Christine Clerici

DEC142282DR02

Décision portant nomination de Mme Marie-France Couret aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique et nommant M. Olivier Parisel en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 05/02/2014 ;

Considérant que Mme Marie-France Couret a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 15/04/2008 au 17/04/2008 et du 27/05/2008 au 29/05/2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-France Couret, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique, à compter du 01/01/2014.

Mme Marie-France Couret exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-France Couret est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/09/2014

Le directeur de l'unité
Olivier Parisel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC142224DR02

Décision portant nomination de Mme Amandine Hansart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France et nommant M. Jean-François Le Galliard en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27/02/2014 ;

Considérant que Mme Amandine Hansart a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS du 01/10/2008 au 03/10/2008 et du 22/10/2008 au 24/10/2008;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Amandine Hansart, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France, à compter du 01/01/2014.

Mme Amandine Hansart exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amandine Hansart est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/09/2014

Le directeur de l'unité
Jean-François Le Galliard

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC141682DR02

Décision portant nomination de M. François Ory aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident et nommant M. Stéphane Verger en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/02/2014;

Considérant que M. François Ory a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 07/04/1999 au 09/04/1999 et du 23/11/1999 au 25/11/1999,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. François Ory, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident, à compter du 01/01/2014.

M. François Ory exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François Ory est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/06/2014

Le directeur de l'unité
Stéphane Verger

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC141347DR02

Décision portant nomination de M. Jean-Michel Isac aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel et nommant M. Antoine Heidmann en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14/11/2013;

Considérant que M. Jean-Michel Isac a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Michel Isac, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, à compter du 11/04/2014.

M. Jean-Michel Isac exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Michel Isac est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/07/2014

Le directeur de l'unité
Antoine Heidmann

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Serge Haroche



DEC141348DR02

Décision portant nomination de M. Toufik El Atmani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel et nommant M. Antoine Heidmann en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14/11/2013;

Considérant que M. Toufik El Atmani a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Toufik El Atmani, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel à compter du 11/04/2014.

M. Toufik El Atmani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Toufik El Atmani est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/07/2014

Le directeur de l'unité
Antoine Heidmann

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Serge Haroche

DEC142776DR03

Décision portant nomination de Mme Marie Josée MANGIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR76 intitulée Centre Jean Pépin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 1^{er} janvier 2011 nommant M Pierre Caye directeur de l'unité de recherche n°76 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 avril 2014 ;

Considérant que Mme Marie Josée Mangin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS les 3, 4, 5, 30, 31 janvier et 1^{er} avril 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie Josée Mangin, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°76, à compter du 29 avril 2014.

Mme Marie Josée Mangin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Marie Josée Mangin est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 28 novembre 2014

Le directeur de l'unité
Pierre Caye

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142595DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. François LANGLET, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité du CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

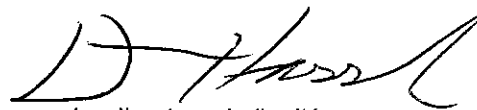
Vu la décision DEC132052DR04 portant nomination de M. François LANGLET aux fonctions d'AP à compter du 14/02/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. François LANGLET, dans l'unité du CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8617, à compter du 01/12/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2014



Le directeur de l'unité
Donald HASSLER

Pour le CNRS,



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,



PRÉSIDENCE
Le Président
Jacques BITTOUN
Bâtiment 300
91190 ORSAY cedex

Professeur Jacques BITTOUN
Président de l'Université Paris-Sud



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Décision portant cessation de fonctions et nominations de Mme Elsa Cortijo, directrice par intérim, M. François-Marie Bréau aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE) et nommant M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur, Mme Elsa Cortijo et M. Philippe Bousquet aux fonctions de directeurs adjoints de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Cyril Moulin, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 01 juillet 2014.

II. A compter de cette même date,

- Mme Elsa Cortijo, Directrice de Recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014 ;

- M. François-Marie Bréau, Chercheur au CEA est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014 ;

- M. Philippe Bousquet, Professeur des Universités, est maintenu dans ses fonctions de directeur adjoint au sein de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142193INSHS

Décision portant cessation de fonction de Mme Sandrine Lefranc, directrice adjointe, et nomination de M. Jérôme Tournadre aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7220 intitulée Institut de Sciences sociales du politique (ISP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7220 intitulée Institut de Sciences sociales du politique (ISP) et nommant Mme Marie-Claire Lavabre directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

M. Jérôme Tournadre, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 juin 2015, en remplacement de Mme Sandrine Lefranc, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142565INC

Portant nomination de Monsieur Philippe SAVARIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7244 intitulée "Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques" (CSPBAT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques et nommant Mme Véronique Migonney, directrice de cette unité ;

Vu la décision n°141774INC du 24 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Philippe SAVARIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7244 intitulée "Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques" (CSPBAT) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université Paris 13 ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Philippe SAVARIN, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2014

Pour le Président et par délégation,
Philippe BAPTISTE

DEC142041DR05

Décision portant nomination de M. Thomas Mueller aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet – LLR.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 nommant M. Jean-Claude Brient, directeur de l'unité UMR 7638 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées délivrée à M. Thomas Mueller le 21/12/2012 par l'INSTN ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 26 mai 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thomas Mueller, CR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/12/2012.

Article 2 : Missions¹

M. Thomas Mueller exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thomas Mueller sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 juillet 2014

Le directeur d'unité
Jean-Claude Brient

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC142042DR05

Décision portant nomination de M. Stephen Fegan aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet – LLR.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 nommant M. Jean-Claude Brient, directeur de l'unité UMR 7638 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées délivrée à M. Stephen Fegan le 16/11/2012 par l'INSTN ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 26 mai 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Stephen Fegan, CR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16/11/2012.

Article 2 : Missions¹

M. Stephen Fegan exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Stephen Fegan sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 juillet 2014

Le directeur d'unité
Jean-Claude Brient

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC143208DR07

Décision portant nomination de Mme Isabelle Guay aux fonctions d'adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle Guay, Ingénieure d'études, est nommée adjointe au responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne à compter du 1^{er} décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC143207DR07

Décision portant nomination de M. Gaëtan Dardy aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gaëtan Dardy, Ingénieur de recherche, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne à compter du 1^{er} décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant prolongation de la nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés ;

Vu la décision DEC141114IN2P3 en date du 5 juin 2014 portant prolongation de la nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

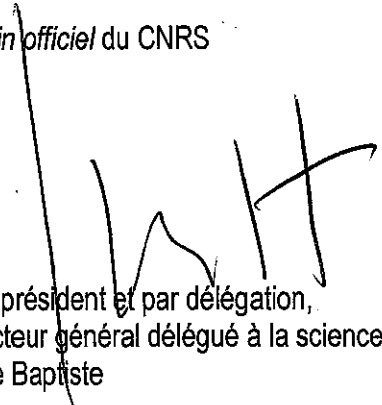
Article 1^{er}

Mme Renée Pignard, Ingénieure d'études hors classe au CNRS, est prolongée dans ses fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) n° 3264 pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 27 juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **01 DEC. 2014**


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142956DR07

Décision portant nomination de M. Gaëtan Dardy aux fonctions de responsable du Service du Système d'Information de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du Directeur des Systèmes d'Information ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gaëtan Dardy, Ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1^{er} décembre 2014, responsable du Service du Système d'Information de la délégation Rhône Auvergne en remplacement de M. Ernest Chiarello, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC142998dr08

Décision portant nomination de Mme Maryse CASTAN, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY800 intitulée « Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes » - DCLPC

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de Déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 17 novembre 2014;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Maryse CASTAN, Ingénieur d'Etude de 2ème classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY800 à compter du 17 novembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC143154INSHS

Décision portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7301 intitulée *Migrations Internationales, espaces et sociétés* - *MIGRINTER*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7301 intitulée *Migrations Internationales, espaces et sociétés* et nommant M. Kamel DORAÏ directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC132194INSHS du 30 août 2013 portant nomination de M. Cédric Audebert aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR7301 au 1^{er} juillet 2013 ;

Vu la décision DEC141833INSHS du 5 septembre 2014 portant nomination de M. Cédric Audebert aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7301 jusqu'au 31 décembre 2014 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

M. Cédric AUDEBERT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 DEC. 2014**

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC 131499 dro8

Délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7276, intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, dont le directeur est M. Michel COGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR n°7276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COGNE, délégation de signature est donnée à M. Eric PINAUD, Chargé de recherches, à M. Yves DENIZOT, Directeur de recherches à l'INSERM et à M. Jean FEUILLARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Fait à Orléans, le

18 AVR. 2013

Patrice SOULLIE
Délégué Régional



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

DEC142994dr08

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes – MOY800

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 nommant Mme Patricia MADRIERES déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC142578DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES, Déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'avis du conseil de service en date du 18 septembre 2013 ;

Considérant que M. Nolwenn POUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2014.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nolwenn POUZET, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 17 novembre 2014.

M. Nolwenn POUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nolwenn POUZET est placé directement sous l'autorité de la Déléguée Régionale.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 décembre 2014

La déléguée régionale p.i
Patricia MADRIERES

DEC142443dr08

Décision portant nomination de Mme Elisabeth PROUTEAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision n°DEC142373INEE du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Elisabeth PROUTEAU, Ingénieure d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7266 à compter du 1^{er} novembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 05 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le Directeur d'unité
Olivier DE VIRON

DEC142729DR10

Décision portant nomination de M. Simon GREE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant Mme Cathie Vix en qualité de directrice ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules délivrée à M. Simon GREE le 20/03/14 par Abdelmjid NOURREDINE (formateur certifié CEFRI n°036Ri valable jusqu'au 30/01/16) pour l'organisme RAMSES;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 11/04/14

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Simon GREE, Ingénieur d'étude, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/03/14.

Article 2 : Missions¹

M. Simon GREE exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Simon GREE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe.]

Fait à Mulhouse le 24 novembre 2014

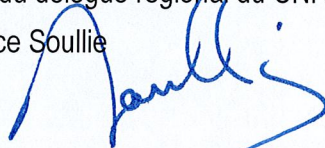
La directrice d'unité

Cathie VIX



Visa du délégué régional du CNRS

Patrice Soullie



Visa de la présidente de l'Université de Haute Alsace

Christine Gangloff-Ziegler



ANNEXE

Lettre des missions de la Personne compétente en Radioprotection

Dans le cadre de sa fonction de PCR, les missions de M. Simon GREE seront les suivantes :

- Etudes de postes
- Classement et déclaration des travailleurs
- Mise en place du suivi dosimétrique
- Zonage (si besoin)
- Mise en œuvre de la formation à la radioprotection des travailleurs
- Mise en place de consignes de sécurité
- Constitution de dossier de déclaration ou de demande d'autorisation
- Mise en place de contrôles externes et internes des générateurs de rayons X et de leur suivi
- Evacuation de sources et de déchets radioactifs
- Veille réglementaire

Le temps imparti à M. Simon GREE pour sa fonction PCR sera équivalent à deux heures par semaines soit 5% de son temps de travail.

Les moyens financiers mis à disposition de M. Simon GREE seront fonction des besoins et des ressources disponibles.

DEC142667INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur et de M. Pierre-Edouard Bour aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré et nommant M. Roger Pouivet directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC141917INSHS en date du 25 juillet 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur par intérim et de M. Pierre-Edouard Bour aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Philippe Nabonnand, professeur à l'université de Lorraine, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2015.

II. M. Pierre-Edouard Bour, ingénieur d'études 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142556DR11

Décision portant nomination de M. Samuel VIBOUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5519 intitulée LEGI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC133375INSIS portant renouvellement ou création de l'unité mixte n° UMR 5519 intitulée LEGI et nommant Mr Achim WIRTH en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 02/09/2014;

Considérant que M. Samuel VIBOUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes du 29 au 31 mars et du 19 au 21 avril 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Samuel VIBOUD IE1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5519 intitulée LEGI à compter du 01/01/2014 ;

M. Samuel VIBOUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Samuel VIBOUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

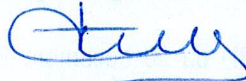
Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 octobre 2014

Achim WIRTH,
DIRECTEUR
Laboratoire des Écoulements
Géophysiques et Industriels

Le directeur de l'unité
Achim WIRTH

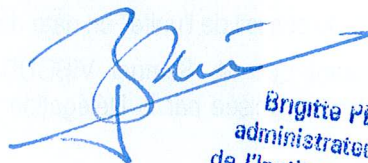
Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa de l'Administrateur général de
l'Institut Polytechnique de Grenoble



Brigitte PLATEAU
administrateur général
de l'Institut polytechnique
de Grenoble

DEC142512INP

Décision portant nomination de M. Yoann Roupioz, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires » ;

Vu la décision DEC140777INP en date du 10 mars 2014 portant nomination de M. Frédéric Chandezon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) » ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2014, M. Yoann Roupioz, chargé de recherche de première classe au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142557DR11

Décision portant nomination de M. Joseph VIRONE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5519 intitulée LEGI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC133375INSIS portant renouvellement ou création de l'unité mixte n° UMR 5519 intitulée LEGI et nommant Mr Achim WIRTH en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 02/09/2014;

Considérant que M. Joseph VIRONE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes du 29 au 31 mars et du 19 au 21 avril 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Joseph VIRONE, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5519 intitulée LEGI à compter du 01/01/2014 ;

M. Joseph VIRONE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Joseph VIRONE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

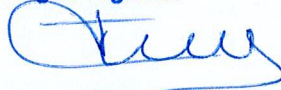
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 octobre 2014

Achim WIRTH
DIRECTEUR
Laboratoire des Écoulements
Géophysiques et Industriels
Le directeur de l'unité
Achim WIRTH

Visa du délégué régional du CNRS

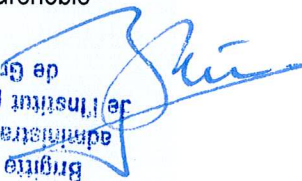
Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa de l'Administrateur général de
l'Institut Polytechnique de Grenoble

Brigitte PLATEAU
administrateur général
de l'Institut polytechnique
de Grenoble



Décision portant nomination de Mme Laure VIGNAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5519 intitulée LEGI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC133375INSIS portant renouvellement ou création de l'unité mixte n° UMR 5519 intitulée LEGI et nommant Mr Achim WIRTH en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 02/09/2014;

Considérant que Mme Laure VIGNAL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes du 29 au 31 mars et du 19 au 21 avril 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laure VIGNAL IR, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5519 intitulée LEGI à compter du 01/01/2014 ;

Mme Laure VIGNAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Laure VIGNAL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Achim WIRTH


Achim WIRTH
DIRECTEUR
Laboratoire des Ecoulements
Géophysique et Industriels

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du président de l'Administrateur général de Grenoble INP


Régine PLATEAU
administrateur général
de l'Institut polytechnique
de Grenoble

DEC142413DR11

Décision portant nomination de M. Michaël HOLZINGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° UMR 5250 intitulée DCM dont le directeur est Pascal DUMY ;

Vu la décision n° 121822INC du 17 juillet 2012 nommant M. Serge COSNIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17 octobre 2014 ;

Considérant que M. Michaël HOLZINGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 18 au 20 mai et du 1^{er} au 3 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Michaël HOLZINGER, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5250 intitulée DCM à compter du 17 octobre 2014

M. Michaël HOLZINGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michaël HOLZINGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 17 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Serge COSNIER



Dr Serge COSNIER

Directeur
UMR CNRS/UJF 5250
Département de Chimie Moléculaire

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université



*Pour le Président
par délégation*

**Le Directeur Général des Services
Joris BENELE**

DEC142404DR11

Décision portant nomination de M. Jean-Paul LAURENT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 5564 intitulée LTHE

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5564 dont le directeur est M. Thierry LEBEL ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources scellées délivrée à M. Jean-Paul LAURENT le 16/03/2012 par CNRS Formations ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 1^{er} septembre 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jean-Paul LAURENT, Ingénieur de Recherche 1^{ère} classe, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16/03/2012.

Article 2 : Missions²

M. Jean-Paul LAURENT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M Jean-Paul LAURENT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 8 octobre 2014

Le directeur d'unité
M. Thierry LEBEL

THIERRY LEBEL

Directeur de Recherche IRD

Directeur du LTNE

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

UJF-

*Pour le Président
par délégation*

**Le Directeur Général des Services
Joris BENELLE**

DEC142354DR11

Décision portant nomination de M. Emmanuel THEVENON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5168 LPCV

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5168 intitulée LPCV et nommant M. Norbert ROLLAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19/05/2014 ;

Considérant que M. Emmanuel THEVENON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et 14 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Emmanuel THEVENON TCS est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5168 intitulée LPCV à compter du 19/05/2014.

M. Emmanuel THEVENON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel THEVENON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à GRENOBLE, le
02/12/2014

Norbert ROLLAND
Directeur du Laboratoire
Physiologie Cellulaire & Végétale

Le directeur de l'unité
Norbert ROLLAND

Visa du délégué régional du CNRS

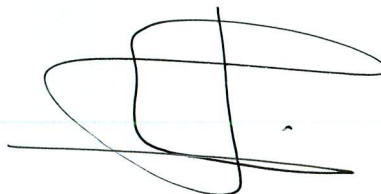
Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du Chef d'établissement partenaire

5 Décembre 2014



Dr Jérôme GARIN
Chef de l'IRTSV

DEC142138DR11

Décision portant nomination de M. Laurence CAPOLINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY 1100 DR11

LE DELEGUE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 octobre 2014 ;

Considérant que Mme. Laurence CAPOLINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes : les 7, 8, 9 et 28, 29, 30/11/2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme. Laurence CAPOLINI AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY 1100 DR11 à compter du 1^{er} juillet 2014.

Mme. Laurence CAPOLINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme. Laurence CAPOLINI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 8 décembre 2014

Le délégué régional

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC141927DR11

Décision portant nomination de M. Philippe HUGONNARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY 1100 DR11

LE DELEGUE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 octobre 2014 ;

Considérant que M. Philippe HUGONNARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et 12 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Philippe HUGONNARD AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY 1100 DR11 à compter du 1^{er} juillet 2014.

M. M. Philippe HUGONNARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe HUGONNARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 8 décembre 2014

Le délégué régional

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142328INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Xavier LAFON et nomination de M. François QUANTIN comme directeur par intérim de l'unité mixte de recherche et de service n° 3155 intitulée *Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122733DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche et de service n°3155 intitulée *Institut de recherche sur l'Architecture Antique* et nommant M. Renaud ROBERT directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC132580INSHS en date du 3 septembre 2013 portant nomination de M. Xavier LAFON aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3155, à compter du 1^{er} août 2013 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Xavier LAFON, directeur de l'unité mixte de recherche et de service susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 3 juin 2014.

II. A compter de cette même date, M. François QUANTIN, maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche et de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 DEC. 2014**

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science


Philippe BAPTISTE



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC142899INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Ghislaine Alleaume, directrice et nomination de Mme Catherine Miller, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) et nommant Mmes Ghislaine Alleaume et Homa Lessan-Pezechki respectivement directrice et directrice adjointe de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Ghislaine Alleaume, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- II. A compter de cette même date, Mme Catherine Miller, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141952INSHS

Décision portant nomination de Madame Monika STERN aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service 1885 Maison d'Asie Pacifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°1885 intitulée Maison Asie du Pacifique et nommant Madame Pascale BONNEMERE directrice de cette unité.

Vu l'accord du partenaire

Vu l'avis du conseil de laboratoire

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Monika STERN, CR1, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à partir du 1^{er} juillet 2014 en remplacement de Madame Pascale BONNEMERE appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC143225DERCI

Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe Roussignol, Directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président, pour la Direction Europe de la Recherche et coopération internationale (DERCI) du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 Monsieur Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142112DR18

Décision portant nomination de M. Frédéric RIVART aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8520 intitulée Institut d'Electronique Microélectronique et de Nanotechnologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 8520 intitulée Institut d'Electronique Microélectronique et de Nanotechnologie et dont le directeur est M. Lionel BUCHAILLOT ;

Considérant que M. Frédéric RIVART, AJT, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 14 au 15/04 du 22 au 23/05 et du 19 au 20/06/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Frédéric RIVART, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8520 intitulée Institut d'Electronique Microélectronique et de Nanotechnologie, à compter du 20/06/2014.

M. Frédéric RIVART exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric RIVART est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 23 septembre 2014 2014

Le directeur de l'unité
Lionel BUCHAILLOT

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
Mohamed OURAK

DEC141659DR18

Décision portant nomination de Mme Josèphe BROUTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8529 intitulée Institut de Recherche Historique du Septentrion

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8529 intitulée Institut de Recherche Historique du Septentrion ;

Vu la décision DEC123254INSHS du 14 février 2013 nommant Sylvie APRILE en qualité de directrice ;

Considérant que Mme Josèphe BROUTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 18 au 20/09 et du 09 au 11/10/07,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Josèphe BROUTIN, TCE, est reconduite aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8529 intitulée Institut de Recherche Historique du Septentrion, à compter du 01/03/2013.

Mme Josèphe BROUTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Josèphe BROUTIN est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 10/06/2014

La directrice de l'unité
Sylvie APRILE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa de la présidente de l'Université Lille3 Charles De Gaulle
Fabienne BLAISE

DEC141488DR18

Décision portant nomination de M. Edouard NEIDENBERGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8163 Code intitulée Savoirs Textes Langage

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8163 intitulée Savoirs, Textes et Langage ;

Vu la décision DEC132619INSHS du 16 septembre 2013 nommant M. Philippe SABOT en qualité de directeur ;

Considérant que M. Edouard NEIDENBERGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 04/10 au 05/10 du 18/10 au 19/10 et du 18/11 au 19/11/2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Edouard NEIDENBERGER, AI, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8163 intitulée Savoirs, Textes et Langage, à compter du 16/09/2013.

M. Edouard NEIDENBERGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Edouard NEIDENBERGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 22 décembre 2014

Le directeur de l'unité
Philippe SABOT

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa de la présidente de l'Université Lille3
Fabienne BLAISE

DEC142419DAJ

Décision portant nomination de M. François Patard aux fonctions d'adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. François Patard est nommé aux fonctions d'adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail de la délégation régionale Normandie en remplacement de Mme Emmanuelle Lebreton appelée à exercer d'autres fonctions.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Alain Fuchs

DEC142572DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Alain Mangeol aux fonctions de conseiller spécial auprès du directeur du projet Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Sur proposition du Directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Alain Mangeol est nommé conseiller spécial auprès du directeur du projet Paris-Villejuif à compter du 17 novembre 2014 jusqu'au 15 décembre 2014.

Art. 2. – A compter du 17 novembre 2014, il est mis fin aux fonctions de M. Alain Mangeol, délégué régional de la circonscription Paris A.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142777DRH

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de la plateforme « fibres optiques » et du groupe valorisation-innovation-partenariat d'XLIM, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC142677DAJ

Décision portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication ;

Vu la proposition de la directrice de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Fabrice Impériali, ingénieur de recherche, est nommé directeur adjoint de la communication à compter du 1^{er} novembre 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

Alain Fuchs

DEC143230CNPS

Décision portant nomination de M. Kevin GEIGER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Kevin GEIGER, ingénieur d'étude au CNRS (IE2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Alsace, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences au sujet de l'outil informatique utilisé pour la formalisation et le suivi des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER) des unités de recherche du CNRS, appelé « application EvRP ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Kevin GEIGER demeure affecté à la délégation Alsace, 23 rue du Loess, 67037 Strasbourg

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Monsieur Kevin GEIGER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge prise par la délégation Alsace

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC143080SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules :

Madame Maud BAYLAC, Ingénieure de recherche,
Monsieur Dominique BOUTIGNY, Directeur de recherche,
Monsieur Dominique DUCHESNEAU, Directeur de recherche,
Monsieur Mathieu JACOBE de NAUROIS, Directeur de recherche,
Madame Catherine LANDESMAN, Ingénieure de recherche,
Madame Cécile RENAULT, Chargée de recherche,
Madame Marie-Hélène SCHUNE, Directrice de recherche.

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Thomas HEBBEKER, Professeur,
Monsieur Antonio MASIERO, Professeur,
Monsieur Alessandro MONFARDINI, Chargé de recherche,
Monsieur Piet VAN DUPPEN, Professeur,
Monsieur Klaus WERNER, Professeur.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC143082SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut de Chimie :

Madame Catherine BESSADA, Directrice de recherche,
Monsieur Didier BOURISSOU, Directeur de recherche,
Monsieur François-Xavier COUDERT, Chargé de recherche,
Madame Stephanie DESCROIX, Chargée de recherche,
Monsieur Gwilherm EVANO, Chargé de recherche,
Monsieur Etienne FLEURY, Professeur,
Madame Solange LAVIELLE, Professeure,
Monsieur Benoit LIMOGE, Directeur de recherche,
Monsieur Jean-Paul RENAUD, Directeur de recherche,
Madame Cathie VIX, Directrice de recherche.

Au titre de personnalités étrangères :

Madame Clémence CORMINBOEUF, Professeure,
Monsieur Tom McLEISH, Professeur.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC143083SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut Ecologie et environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut Ecologie et environnement :

Madame Hélène BUDZINSKI, Directrice de recherche,

Monsieur Pierre CAPY, Professeur,

Madame Sylvie DUFOUR, Directrice de recherche,

Madame Catherine FERNANDEZ, Professeure,

Monsieur Didier GALOP, Directeur de recherche,

Monsieur Thierry HEULIN, Directeur de recherche,

Madame Sylvie REBUFFAT, Professeure,

Monsieur Christophe THEBAUD, Professeur,

Madame Frédérique VIARD, Directrice de recherche,

Monsieur Yann VOITURON, Professeur.

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Wolfgang CRAMER, Directeur de recherche,

Monsieur Jean-Nicolas HAAS, Professeur.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC143084SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de physique.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut de physique :

Monsieur Christopher BAUERLE, Directeur de recherche,

Madame Silke BIERMANN, Professeure,

Monsieur Didier BLAVETTE, Professeur,

Madame Annie COLIN, Professeure,

Monsieur Fabien DORCHIES, Chargé de recherche,

Madame Valentina EMILIANI, Directrice de recherche,

Madame Thérèse HUET, Professeure,

Monsieur Xavier MARIE, Professeur,

Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, Physicien

Madame Hélène PERRIN, Chargée de recherche.

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Fawzi BOUDJEMA, Directeur de recherche,

Monsieur Jean-Pierre GASPARD, Professeur.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC143085SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions :

Monsieur Michel BEAUDOUIN-LAFON, Professeur,
Madame Marie-Paule CANI, Professeure,
Monsieur François CHAUMETTE, Directeur de recherche,
Madame Véronique CORTIER, Directrice de recherche,
Madame Inbar FIJALKOW, Professeure,
Monsieur Guy GOGNIAT, Professeur,
Monsieur Philippe LAMARRE, Professeur,
Madame Françoise LAMNABHI-LAGARRIGUE, Directrice de recherche,
Madame Isabelle TELLIER, Professeure,
Madame Hélène TOUZET, Directrice de recherche.

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Andreas HERZIG, Directeur de recherche,
Monsieur Michel VERLEYSEN, Professeur.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC142599DAJ

Décision portant nomination de M. Srinivas Kaveri aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Srinivas Kaveri, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi à compter du 1^{er} février 2015, pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Alain Fuchs

DEC143087SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales :

Madame Anne ABEILLE, Professeure,

Monsieur Richard ARENA, Professeur,

Madame Astrid BRANDT-GRAU, Ingénieure de recherche,

Madame Geneviève CORTES, Professeure,

Monsieur Renaud CRESPIAN, Chargé de recherche,

Monsieur Emmanuel DIDIER, Chargé de recherche,

Madame Delphine GARDEY, Professeure,

Monsieur Alexandre GEFEN, Chargé de recherche,

Madame Hélène MICHEL, Professeure.

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Ricardo ETXEPARE, Directeur de recherche,

Monsieur Lamine GUEYE, Professeur,

Madame Lena INOWLOCKI, Professeure.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC143088SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes :

Madame Brigitte BACROIX, Directrice de recherche,
Madame Béatrice BISCANS, Directrice de recherche,
Monsieur Jean CHAZELAS, Professeur,
Monsieur Philippe GIRARD, Ingénieur de recherche,
Monsieur Christophe JOSSERAND, Directeur de recherche,
Monsieur Didier LANG, Ingénieur,
Madame Marie-Cécile PERA, Professeure,
Madame Sylvie RENAUD, Professeure,
Madame Carole ROSSI, Directrice de recherche,
Monsieur Christophe VIEU, Professeur.

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Peter DAVIES, Directeur de recherche,
Monsieur Francesco DELL'ISOLA, Professeur.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC143089SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions :

Madame Marie-Claude ARNAUD, Professeur,
Monsieur Vincent CALVEZ, Chargé de recherche,
Monsieur Albert COHEN, Professeur,
Monsieur Etienne GHYS, Directeur de recherche,
Madame Laurence HALPERN, Professeure,
Monsieur Frédéric HELEIN, Professeur,
Monsieur Gérard LAUMON, Directeur de recherche,
Madame Violaine LOUVET, Ingénieure de recherché,
Madame Anne PHILIPPE, Professeure,
Madame Sylvia SERFATY, Professeure.

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Daniel HUYBRECHTS, Professeur,
Madame Eva LÖCHERBACH, Professeure.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC143227DERCI

Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe Roussignol, Directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président, pour la Direction Europe de la Recherche et coopération internationale (DERCI) du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 Monsieur Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC143086SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 novembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques :

Madame Catherine BRAUN-BRETON, Professeure,
Madame Alessandra CARBONE, Professeure,
Monsieur Michael DUBOW, Professeur,
Monsieur Bernard HENRISSAT, Directeur de recherche,
Madame Sophie JARRIAULT, Directrice de recherche,
Monsieur Pascal LAUGIER, Directeur de recherche,
Madame Marie MALISSEN, Chargée de recherche,
Madame Fatima MECHTA-GRIGORIOU, Directrice de recherche,
Madame Angela SIRIGU, Directrice de recherche,
Monsieur Alain VINCENT, Directeur de recherche.

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Marc BOUTRY, Professeur,
Monsieur Jean-David ROCHAIX, Professeur.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC142555DAJ

Décision portant cessation de fonctions de M. Michel de Mathelin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

Vu la décision DEC120220DAJ du 15 février 2012 portant nomination de M. Michel de Mathelin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Michel de Mathelin, délégué scientifique de l'INSIS, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Alain Fuchs

DEC142564INSHS

Décision portant nomination de M. Fabrice Boudjaaba en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabrice Boudjaaba, chargé de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 15 octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission est d'assurer le suivi des laboratoires et des personnels de la section 33 ainsi que les travaux de cette dernière. Il secondera Pascal Marty dans le domaine de la coopération et des appels à projets européens.

Article 2

M. Fabrice Boudjaaba, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 NOV. 2014**



Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142645DAJ

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gudrun Bornette, directrice adjointe scientifique à l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC121079DAJ du 25 mai 2012 portant nomination de Mme Gudrun Bornette aux fonctions de directrice adjointe scientifique à l'INEE ;

Vu la proposition de la directrice de l'INEE ;

DECIDE :

Art. 1. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Gudrun Bornette, directrice adjointe scientifique à l'INEE, en charge du suivi des outils et des très grandes infrastructures de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Alain Fuchs

DEC142646DAJ

Décision portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition de la directrice de l'INSU ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Nicolas Arnaud, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSU, en charge du domaine « Surface et Interfaces continentales » et secrétariat exécutif de l'alliance AllEnvi, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC141423INEE

Décision portant nomination de M. Marc Troussellier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc Troussellier, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet l'animation, le pilotage et le suivi de la prospective sur l'océan indien pour l'Institut Ecologie et environnement. Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Troussellier demeure affecté à l'UMR5119 Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM) - Université Montpellier 2 Sciences et Techniques - Bât. 24, CC 093-Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier cedex 5

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Marc Troussellier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13, Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11 DEC. 2014


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC142410DAJ

Décision portant nomination de Mme Laurence Hartmann aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Laurence Hartmann, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe scientifique en charge de la politique de site à l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1^{er} septembre 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Alain Fuchs

DEC142518INEE

Décision portant nomination de M. François Renaud aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC122988INEE du 21 décembre 2012 portant nomination de M. François Renaud aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC122988INEE du 21 décembre 2012 est modifiée comme suit

Article 2

Monsieur François Renaud, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle, Directeur adjoint de l'UMR 5290 « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle » (MIVEGEC), est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de renforcer, valoriser et structurer, au sein de l'INEE, les recherches interdisciplinaires dans le domaine de l'Ecologie de la santé.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François Renaud demeure affecté à l'UMR 5290 MIVEGEC – Centre IRD – 911 avenue Agropolis – BP 64501 – 34394 Montpellier Cedex 5.

Article 3

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, Monsieur François Renaud percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.


Article 4

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 Languedoc-Roussillon.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 NOV. 2014**


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC143255DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3665, intitulée « Institut des Sciences de la Communication », dont le directeur est Monsieur Pascal GRISET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GRISET, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, et Madame Ouafa FAOUZI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 18 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3665, intitulée « Institut des Sciences de la Communication », dont le directeur est Monsieur Pascal GRISET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe POTIER-THOMAS, délégation est donnée à Madame Ouafa FAOUZI, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Pascal GRISET

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143257DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8168, intitulée « Mondes Américains », dont la directrice est Madame Véronique BOYER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR8168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BOYER, délégation de signature est donnée à Madame Nikita HARWICH, Professeurs des universités 2^{ème} classe, et Madame Cécile VIDAL, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 18 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Nikita HARWICH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8168, intitulée « Mondes Américains », dont la directrice est Madame Véronique BOYER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nikita HARWICH, Professeur des universités 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nikita HARWICH, délégation est donnée à Madame Cécile VIDAL, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

La Directrice d'unité
Véronique BOYER

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143259DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Carina PRIP BUUS, directrice de l'unité GDR3159 intitulée Réseau Meetochondrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC120060DSI du 1^{er} janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3159, intitulée « Réseau Meetochondrie », dont la directrice est Madame Carina PRIP BUUS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Carina PRIP BUUS, directrice de l'unité GDR3159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carina PRIP BUUS, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MERALLI, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 18 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143260DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Patricia MERALLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3159 intitulée Réseau Meetchondrie

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120060DSI du 1^{er} janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3159, intitulée « Réseau Meetchondrie », dont la directrice est Carina PRIP BUUS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia MERALLI, Technicienne classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

La Directrice d'unité
Patricia MERALLI

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142895DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNIKI, directeur de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC141982INSB du 28 août 2014 portant nomination de Monsieur Daniel ZYTNIKI directeur par intérim, de l'unité FR3636, intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel ZYTNIKI, directeur par intérim de l'unité FR3636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel ZYTNICKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian WASZAK, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Cendra AGULHON, chargée de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143132DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Elie RAPHAEL, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC130018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7083, intitulée « GULLIVER », dont le directeur est Monsieur Elie RAPHAEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Elie RAPHAEL, directeur de l'unité UMR7083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Elie RAPHAEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Anthony MAGGS, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143133DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Anthony MAGGS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7083, intitulée « GULLIVER », dont le directeur est Monsieur Elie RAPHAEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Anthony MAGGS, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Elie RAPHAEL

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143135DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Léa LIMA, directrice de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3320, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique », dont la directrice est Madame Léa LIMA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Léa LIMA, directrice de l'unité UMR3320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Léa LIMA, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GIRAUD, Chargé de recherche 1^{ère} classe, et Madame Zaëra MARIAUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GIRAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3320, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, dont la directrice est Madame Léa LIMA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GIRAUD, Chargé de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GIRAUD, délégation est donnée à Madame Zaëra MARIAUX, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

La Directrice d'unité
Léa LIMA

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143137DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Bénédicte ZIMMERMANN, directrice de l'unité UMR8131 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC123285INSHS du 19 février 2013 portant nomination de Madame Bénédicte ZIMMERMANN directrice de l'UMR8131, intitulée « Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Bénédicte ZIMMERMANN, directrice de l'unité UMR8131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143138DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573 intitulée Jeunes équipes de physique du Collège de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3573, intitulée « Jeunes équipes de physique du Collège de France », dont le directeur est Monsieur Michel BRUNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143140DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-Cités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504, intitulée « Géographie-Cités », dont le directeur est Monsieur Arnaud BANOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud BANOS, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine BERROIR, Maître de conférences, Madame Martine LABORDE, Ingénieur d'étude, et Madame Véronique DEGOUT, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143141DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sandrine BERROIR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-Cités

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504, intitulée « Géographie-Cités », dont le directeur est Monsieur Arnaud BANOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sandrine BERROIR, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BERROIR, délégation est donnée à Madame Martine LABORDE, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BERROIR et de Madame Martine LABORDE, délégation est donnée à Madame Véronique DEGOUT, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Arnaud BANOS

DEC143142DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie LANCRET, directrice de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs ; Enseignement, Recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3329, intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche », dont la directrice est Madame Nathalie LANCRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie LANCRET, directrice de l'unité UMR3329, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie LANCRET, délégation de signature est donnée à Madame Hang LE MINH, Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143143DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Hang LE MINH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3329', intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, recherche, dont la directrice) est Madame Nathalie LANCRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Hang LE MINH, Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

La Directrice d'unité
Nathalie LANCRET

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143144DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8224, intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane », dont le directeur est Monsieur Xavier GALMICHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143147DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Pollet SAMVELIAN, directrice de l'unité UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant la prolongation de l'unité UMR7528, intitulée « Mondes iranien et indien », dont la directrice est Madame Pollet SAMVELIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Pollet SAMVELIAN, directrice de l'unité UMR7528 de l'unité], à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pollet SAMVELIAN, délégation de signature est donnée à Madame Maria SZUPPE, Chargée de recherches, et Madame Christine RIVIERE, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Maria SZUPPE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123228DGDS21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7528, intitulée « Mondes iranien et indien », dont la directrice est Madame Pollet SAMVELIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Maria SZUPPE, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maria SZUPPE, délégation est donnée à Madame Christine RIVIERE, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 11 décembre 2014

La Directrice d'unité
Pollet SAMVELIAN

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143149DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 portant cessation de fonctions de Madame Nicole BERIOU et nomination de Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim, de l'unité UPR841, intitulée « Institut de recherche et d'histoire des textes » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BOUGARD, délégation de signature est donnée à Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143150DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 portant cessation de fonctions de Madame Nicole BERIOU et nomination de Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim, de l'unité UPR841, intitulée « Institut de recherche et d'histoire des textes » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

Le Directeur d'unité
François BOUGARD

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143174DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul COLLEYN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée « Institut des mondes africains », dont le directeur est Monsieur Pierre BOILLEY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, Directeur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul COLLEYN, délégation est donnée à Madame Véronique LAUTIER, Ingénieur d'étude 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique LAUTIER, délégation est donnée à Madame Marie-Laure DERAT, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique LAUTIER, et de Madame Marie-Laure DERAT, délégation est donnée à Madame Odile JOURNET-DIALLO, Directrice d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Jean-Paul COLLEYN

DEC143146DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée « Institut des mondes africains », dont le directeur est Monsieur Pierre BOILLEY » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BOILLEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, Directeur d'études, Madame Véronique LAUTIER, ingénieur d'études 1^{ère} classe, Madame Marie-Laure DERAT, Chargé de recherches, et Madame Odile JOURNET-DIALLO, Directrice d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143209DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laure BLANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720 intitulée Information, signal, vision, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR720, intitulée « Information, signal, vision », dont la directrice est Madame Laure BLANC-FERAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laure BLANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure BLANC-FERAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Walid HACHEM, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Olivier CAPPE, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Janique REGIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143210DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Walid HACHEM pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR720 intitulée Information, signal, vision

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR720, intitulée « Information, signal, vision », dont la directrice est Madame Laure BLANC-FERAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Walid HACHEM, Directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Walid HACHEM, délégation est donnée à Monsieur Olivier CAPPE, Directeur de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Walid HACHEM et de Monsieur Olivier CAPPE, délégation est donnée à Madame Janique REGIS, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2014

La Directrice d'unité
Laure BLANC-FERAUD

DEC143211DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations CSO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC132144INSHS du 4 septembre 2013 portant cessation de fonctions de Madame Christine MUSSELIN et nomination de Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO);

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BORRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Edith MARTINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations CSO

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC132144INSHS du 4 septembre 2013 portant cessation de fonctions de Madame Christine MUSSELIN et nomination de Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO);

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Edith MARTINE, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith MARTINE, délégation est donnée à Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Olivier BORRAZ

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143213DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Francine ACHER, directrice de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques », dont la directrice est Madame Francine ACHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Francine ACHER, directrice de l'unité UMR8601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine ACHER, délégation de signature est donnée à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directrice de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143214DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques », dont la directrice est Madame Francine ACHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directrice de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2014

La Directrice d'unité
Francine ACHER

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143215DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de l'unité UPR2147 intitulée Dynamique de l'Evolution Humaine, Individus, Populations Espèces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPR2147, intitulée « Dynamique de l'Evolution Humaine, Individus, Populations, Espèces », dont la directrice est Madame Anne-Marie GUIHARD COSTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de l'unité UPR2147, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie GUIHARD COSTA, délégation de signature est donnée à Madame Aroul-Marie MARS, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC143216DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Aroul-Marie MARS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2147 intitulée Dynamique de l'Evolution Humaine, Individus, Populations Espèces

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130026DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPR2147, intitulée « Dynamique de l'Evolution Humaine, Individus, Populations Espèces, dont la directrice est Madame Anne-Marie GUIHARD COSTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Aroul-Marie MARS, Technicien de classe supérieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2014

La Directrice d'unité
Anne-Marie GUIHARD COSTA

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision portant délégation de signature à Madame Nicolette DELANNE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond ARON (CESPRA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130281INSHS du 18 mars 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Olivier REMAUD, directeur par intérim de l'unité UMR8036, intitulée « Centre d'études sociologique et politiques Raymond ARON (CESPRA) », dirigé par Monsieur Philippe URFALINO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nicolette DELANNE, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicolette DELANNE, délégation est donnée à Monsieur Frédéric LEWANDOWSKI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Olivier REMAUD

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142750DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie et Pathologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8119, intitulée « Centre de Neurophysique, Physiologie, et Pathologie », dont le directeur est Monsieur Claude MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MEUNIER, délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGAY, Professeur, et Madame Carole SENS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Claire LEGAY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8119 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie, et Pathologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8119, intitulée « Centre de Neurophysique, Physiologie et Pathologie », dont le directeur est Monsieur Claude MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claire LEGAY, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire LEGAY, délégation est donnée à Madame Carole SENS, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Claude MEUNIER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142753DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe PORTIER, directeur de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8582, intitulée « Groupe, Sociétés, Religions, Laïcités », dont le directeur est Monsieur Philippe PORTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PORTIER, directeur de l'unité UMR8282, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PORTIER, délégation de signature est donnée à Madame Laurence MABIT, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142756DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence NOBLE, directrice de l'unité ERL3649 intitulée Neuroplasticité et thérapie des addictions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133029DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité ERL3649, intitulée « Neuroplasticité et thérapie des addictions », dont la directrice est Madame Florence NOBLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence NOBLE, directrice de l'unité ERL3649, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 28 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142757DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle HUAULT, directrice de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherche en Management, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7088, intitulée « Dauphine Recherche en Management », dont la directrice est Madame Isabelle HUAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle HUAULT, directrice de l'unité UMR7088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 28 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142758DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gilles REGNIER, directeur de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8006, intitulée « Procédés et Ingénierie en mécanique et matériaux, dont le directeur est Monsieur Thierry BRETHERAU ;

Vu la décision n° DEC113027INSIS du 16 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Gilles REGNIER aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8006, intitulée « Procédés et Ingénierie en mécanique et matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Gilles REGNIER, directeur de l'unité UMR8006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles REGNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric VALES, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 28 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric VALES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8006, intitulée « Procédés et Ingénierie en mécanique et matériaux, dont le directeur est Monsieur Thierry BRETHEAU ;

Vu la décision n° DEC113027INSIS du 16 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Gilles REGNIER aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8006, intitulée « Procédés et Ingénierie en mécanique et matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric VALES, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Gilles REGNIER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142762DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185 intitulée Espace nature et culture, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8185, intitulée « Espace nature et culture », dont le directeur est Monsieur Louis DUPONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis DUPONT, délégation de signature est donnée à Madame Florence HUGENIN-RICHARD, Maître de conférences, et Madame Carla CARVALHAIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 28 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Florence HUGENIN-RICHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8185 intitulée Espace, nature et culture

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8185, intitulée « Espace nature et culture », dont le directeur est Monsieur Louis DUPONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence HUGENIN-RICHARD, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence HUGENIN-RICHARD, délégation est donnée à Madame Carla CARVALHAIS, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Louis DUPONT

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142764DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Richard CONTE, directeur de l'unité UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR8218, intitulée « Arts, Créations, Théories, Esthétiques », dont le directeur est Monsieur Richard CONTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Richard CONTE, directeur de l'unité UMR8218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 28 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142873DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laurence MABIT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8582 intitulée Groupe, Sociétés, Religions, Laïcités

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8582, intitulée Groupe, Sociétés, Religions, Laïcités », dont le directeur est Monsieur Philippe PORTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laurence MABIT, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Philippe PORTIER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142876DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BOUIN, directeur de l'unité UMS3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142389INSHS du 17 octobre 2014 portant cessation de fonctions de Monsieur Michel AUDIFFREN, directeur, et nomination de Monsieur Olivier BOUIN et de Monsieur Philippe VENDRIX respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité UMS3603, intitulée « Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BOUIN directeur de l'unité UMS3603, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142877DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Bénédicte ANDRE, directrice de l'unité UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC132833INSHS du 27 novembre 2013 portant nomination de Madame Bénédicte ANDRE aux fonctions de directrice, de l'unité UMS3558, intitulée « QUETELET-PROGEDO » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Bénédicte ANDRE, directrice de l'unité UMS3558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte ANDRE, délégation de signature est donnée à Madame Amélie VAIRELLES, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142878DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Amélie VAIRELLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC132833INSHS du 27 novembre 2013 portant nomination de Madame Bénédicte ANDRE aux fonctions de directrice, de l'unité UMS3558, intitulée « QUETELET-PROGEDO » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Amélie VAIRELLES, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

La Directrice d'unité
Bénédicte ANDRE

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142880DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GLASS, directeur de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7534, intitulée « Centre de recherches en mathématiques de la décision », dont le directeur est Monsieur Olivier GLASS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GLASS, directeur de l'unité UMR7534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GLASS, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BELLIER, Technicienne de la recherche classe exceptionnelle, Monsieur Eric SERE, Professeur d'université classe exceptionnelle, et Monsieur Jean DOLBEAULT, Directeur de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142881DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle BELLIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7534, intitulée « Centre de recherches en mathématiques de la décision », dont le directeur est Monsieur Olivier GLASS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle BELLIER, Technicienne de la recherche de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BELLIER, délégation est donnée à Monsieur Eric SERE, Professeur d'université de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BELLIER et de Monsieur Eric SERE, délégation est donnée à Monsieur Jean DOLBEAULT, Directeur de recherche 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Le Directeur d'unité
Olivier GLASS

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandros TSOUKIAS, directeur de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7243, intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) », dont le directeur est Monsieur Alexandros TSOUKIAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandros TSOUKIAS, directeur de l'unité UMR7243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandros TSOUKIAS directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard RIES, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142883DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard RIES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7243, intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE), dont le directeur est Monsieur Alexandros TSOUKIAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard RIES, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Alexandros TSOUKIAS

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142884DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7049, intitulée « Observatoire sociologique du changement », dont le directeur est Monsieur Marco OBERTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marco OBERTI, délégation de signature est donnée à Madame Marie FARGE FERRAZZINI, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142885DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie FARGE FERRAZZINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7049, intitulée « Observatoire sociologique du changement », dont le directeur est Monsieur Marco OBERTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie FARGE FERRAZZINI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Le Directeur d'unité
Marco OBERTI

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142886DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ludwik LEIBLER, directeur de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire matière molle et chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'unité UMR7167, intitulée « Laboratoire Matière Molle et Chimie », dont le directeur est Monsieur Ludwik LEIBLER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ludwik LEIBLER, directeur de l'unité UMR7167, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludwik LEIBLER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France BOUCHER, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142887DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-France BOUCHER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire matière molle et chimie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'unité UMR7167, intitulée « Laboratoire Matière Molle et Chimie », dont le directeur est Monsieur Ludwik LEIBLER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-France BOUCHER, Technicien de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Le Directeur d'unité
Ludwik LEIBLER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142888DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier DESCAMPS, directeur de l'unité UMR7184 intitulée Institut d'histoire du droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7184, intitulée « Institut d'histoire du droit », dont le directeur est Monsieur Olivier DESCAMPS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DESCAMPS, directeur de l'unité UMR7184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DESCAMPS, délégation de signature est donnée à Madame Corinne COHEN COUDAR, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142889DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Corinne COHEN COUDAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7184 intitulée Institut d'histoire du droit

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7184, intitulée « Institut d'histoire du droit », dont le directeur est Monsieur Olivier DESCAMPS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Corinne COHEN COUDAR, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Olivier DESCAMPS

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142890DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7172, intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité », dont le directeur est Monsieur Alain SCHAFFNER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain SCHAFFNER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Josette RIO, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7172, intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité », dont le directeur est Monsieur Alain SCHAFFNER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, Directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, délégation est donnée à Madame Josette RIO, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Le Directeur d'unité
Alain SCHAFFNER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559 intitulée « Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2559, intitulée « Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles », dont la directrice est Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BIL DE ROUGEMONT, délégation de signature est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142895DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNIKI, directeur de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC141982INSB du 28 août 2014 portant nomination de Monsieur Daniel ZYTNIKI directeur par intérim, de l'unité FR3636, intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel ZYTNIKI, directeur par intérim de l'unité FR3636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel ZYTNICKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian WASZAK, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Cendra AGULHON, chargée de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142897DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien BARRET, directeur de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC130176INSHS du 25 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien BARRET aux fonctions de directeur à compter du 1^{er} février 2013 de l'unité GDR3177, intitulée « Diplomatique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien BARRET, directeur de l'unité GDR3177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien BARRET, délégation de signature est donnée à Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142898DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130176INSHS du 25 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien BARRET aux fonctions de directeur à compter du 1^{er} février 2013 de l'unité GDR3177, intitulée « Diplomatique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Sébastien BARRET

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142900DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8250, intitulée « Laboratoire de Neurophotonique », dont la directrice est Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno GASNIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur François DARCHEN, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Gilles TESSIER, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142901DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno GASNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8250, intitulée « Laboratoire de Neurophotonique », dont la directrice est Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno GASNIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GASNIER, délégation est donnée à Monsieur François DARCHEN, Directeur de recherche.2^{ème} classe ? aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GASNIER et de Monsieur François DARCHEN, délégation est donnée à Monsieur Gilles TESSIER, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

La Directrice d'unité
Valentina EMILIANI-SIRTORI

DEC142903DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533 intitulée Laboratoire des institutions et dynamique historiques de l'économie et de la société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée « Laboratoire des institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société, dont le directeur est Monsieur Michel MARGAIRAZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel MARGAIRAZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude DIDRY, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Philippe MINARD, Professeur des universités, et Madame Fabienne LE PENDEVEN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142904DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude DIDRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Laboratoire des institutions et dynamique historiques de l'économie et de la société

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée « Laboratoire des institutions et dynamique historiques de l'économie et de la société, dont le directeur est Monsieur Michel MARGAIRAZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude DIDRY, Directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude DIDRY, délégation est donnée à Monsieur Philippe MINARD, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude DIDRY et de Monsieur Philippe MINARD, délégation est donnée à Madame Fabienne LE PENDEVEN, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Michel MARGAIRAZ

DEC142905DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8213, intitulée « Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Ricardo LOBO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ricardo LOBO, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claude THEME, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional par intérim
Patrick MOUNAUD

DEC142906DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Claude THEME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8213, intitulée « Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Ricardo LOBO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Claude THEME, Technicien de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Le Directeur d'unité
Ricardo LOBO

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142908DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas PREAT directeur de l'unité UMR8249 intitulée Laboratoire plasticité du cerveau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8249, intitulée « Laboratoire plasticité du cerveau », dont le directeur est Monsieur Thomas PREAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas PREAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry GALLOPIN, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 décembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142909DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry GALLOPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8249 intitulée Laboratoire plasticité du cerveau

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8249, intitulée « Laboratoire plasticité du cerveau », dont le directeur est Monsieur Thomas PREAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry GALLOPIN, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Thomas PREAT

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142760DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Brigitte DERLON, directrice de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7130, intitulée « Laboratoire d'anthropologie sociale », dont la directrice est Madame Brigitte DERLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Brigitte DERLON, directrice de l'unité UMR7130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte DERLON, délégation de signature est donnée à Madame Carole FERRET, Chargée de recherche 1^{ère} classe, et Madame Patricia RIGOLE, Technicien de classe supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 28 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Madame Carole FERRET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC13018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7130, intitulée « Laboratoire d'anthropologie sociale », dont la directrice est Madame Brigitte DERLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Carole FERRET, Chargée de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FERRET, délégation est donnée à Madame Patricia RIGOLE, Technicien de classe supérieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

La Directrice d'unité
Brigitte DERLON

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142746DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie Cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Physiologie Cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabel LLANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Thibault COLLIN, Professeur des universités 2^{ème} classe, et Monsieur Vivien CHEVALEYRE, Chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thibault COLLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie Cérébrale

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Physiologie Cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thibault COLLIN, Professeur des universités 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thibault COLLIN, délégation est donnée à Monsieur Vivien CHEVALEYRE, chargé de recherche 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

La Directrice d'unité
Isabel LLANO

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian WASZAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des saints Pères

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC141982INSB du 28 août 2014 portant nomination de Monsieur Daniel ZYTNICKI directeur par intérim, de l'unité FR3636, intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Florian WASZAR, directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian WASZAR, délégation est donnée à Madame Cendra AGULHON, chargée de recherche 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Daniel ZYTNICKI

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142977DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BRISSET-FONTANA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2559 intitulée Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 novembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2559, intitulée « Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles », dont la directrice est Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

La Directrice d'unité
Isabelle BRIL DE ROUGEMONT

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142721DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ANDLER, directeur de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC130406INSHS du 18 mars 2013 portant création de l'unité FRE3593, intitulée « Sciences, Normes, Décisions », dont le directeur est Monsieur Daniel ANDLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel ANDLER, directeur de l'unité FRE3593, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel ANDLER, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel SKROBEK, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 26 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142722DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel SKROBEK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130406INSHS du 18 mars 2013 portant création de l'unité FRE3593, intitulée « Sciences, Normes, Décisions », dont le directeur est Monsieur Daniel ANDLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marcel SKROBEK, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Daniel ANDLER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142723DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142150INSHS du 9 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Francis KRAMARZ, directeur par intérim de l'unité UMR2773, intitulée « Groupe de recherche en économie et statistique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur par intérim de l'unité UMR2773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud RICHET, Ingénieur d'étude, Monsieur Sébastien DAVID, Assistant ingénieur, et Madame Edith VERGER, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 26 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142724DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud RICHET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142150INSHS du 9 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Francis KRAMARZ, directeur par intérim de l'unité UMR2773, intitulée « Groupe de recherche en économie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud RICHET Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RICHET, délégation est donnée à Monsieur Sébastien DAVID, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RICHET et de Monsieur Sébastien DAVID, délégation est donnée à Madame Edith VERGER, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Francis KRAMARZ

DEC142725DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC140519INSHS du 21 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Martial FOUCAULT , directeur par intérim de l'unité UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial FOUCAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 26 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142726DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Madani CHEURFA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140519INSHS du 24 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Martial FOUCAULT

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142727DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GALAND, directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne GEMAS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC100032ISHS (modifiant la DEC10a004DSI) du 7 juin 2010 portant le renouvellement de l'unité UMR8598, intitulée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne GEMAS, dont le directeur est Monsieur Olivier GALLAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GALLAND, directeur de l'unité UMR8598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GALLAND, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine NOEL, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 26 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142728DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Christine NOEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne GEMAS

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100032ISHS (modifiant la DEC 10A004DSI) du 7 juin 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8598, intitulée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne », dont le directeur est Monsieur Olivier GALLAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine NOEL, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Olivier GALLAND

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142745DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck NEVEU, directeur de l'unité FR2393 intitulée Institut de linguistique française, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2393, intitulée « Institut de linguistique française », dont le directeur est Monsieur Franck NEVEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck NEVEU, directeur de l'unité FR2393, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck NEVEU, délégation de signature est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142746DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2393 intitulée Institut de linguistique française

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2393, intitulée « Institut de linguistique française », dont le directeur est Monsieur Franck NEVEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Franck NEVEU

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142748DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier REMAUD, directeur de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologique et politiques Raymond ARON (CESPRA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC130281INSHS du 18 mars 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Olivier REMAUD, directeur par intérim de l'unité UMR8036, intitulée « Centre d'études sociologique et politiques Raymond ARON (CESPRA) », dirigé par Monsieur Philippe URFALINO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier REMAUD, directeur de l'unité UMR8036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier REMAUD, délégation de signature est donnée à Madame Nicolette DELANNE, Ingénieur d'études, et Monsieur Frédéric LEWANDOWSKI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 novembre 2014

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD

DEC142456DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface

La directrice d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197, intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface », dont la directrice est Mme Claire-Marie Pradier ;

Vu la décision n° 142289INC du 3 octobre 2014 portant cessation de fonctions de Mme Claire-Marie Pradier et nomination de Mme Hélène Pernot, directrice par intérim de l'UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sonia Mbarek, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia Mbarek, délégation est donnée à Mme Claude Jolival, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° 140326 du 22 janvier 2014 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (PRM) est abrogée.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

01 42 34 94 00
01 43 26 87 23

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2014

LABORATOIRE DE REACTIVITE DE SURFACE
UMR 7197 - CNRS - UPMC
SITE D'IVRY - LE RAPHAEL
3, Rue Galilée - 94200 IVRY SUR SEINE
Tél. : 33 (0)1 44 27 25 77 - Fax : 33 (0)1 44 27 60 33
Directrice : Mme Hélène PERNOT

La directrice d'unité,
Hélène Pernot



DEC143026DR03

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Grandcolas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7205 intitulée Institut de systématique, évolution et biodiversité

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7205, intitulée Institut de systématique, évolution et biodiversité, dont le directeur est M. Grandcolas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Géraldine Veron, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Veron, délégation est donnée à M. Jean-Yves Dubuisson, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Veron et de M. Jean-Yves Dubuisson, délégation est donnée à M. Jean-Lou Justine, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2014

Le directeur d'unité
Philippe Grandcolas

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Crasquin, directrice de l'unité UMR 7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7207, intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements, dont la directrice est Mme Sylvie Crasquin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Crasquin, directrice de l'unité UMR 7207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Crasquin, délégation de signature est donnée à M. Stéphane Peigné, Chargé de recherche, M. Didier Merle, Maître de conférence et Mme Angelina Fernandes Bastos, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100073DR03 du 10 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 décembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC142781DR03

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Bergametti, directeur de l'unité UMR 7583 intitulée Laboratoire Inter-universitaire des systèmes atmosphériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7583, intitulée Laboratoire Inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA), dont le directeur est M. Gilles Bergametti ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Bergametti, directeur de l'unité UMR 7583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Bergametti, délégation de signature est donnée à M. Bernard Aumont, Professeur des universités, M. Patrice Coll, Professeur des universités et Mme Geneviève Tual, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141193DR03 du 8 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 décembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud

Décision portant délégation de signature à M. Simon Saule, directeur de l'unité UMR 3347 intitulée Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 3347, intitulée Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers, dont le directeur est M. Simon Saule ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Simon Saule, directeur de l'unité UMR 3347, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

La décision n° DEC100145DR03 du 26 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 décembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC142782DR03

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Bergametti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7583, intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, dont le directeur est M. Gilles Bergametti ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Aumont, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Aumont, délégation est donnée à M. Patrice Coll, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Aumont et de M. Patrice Coll, délégation est donnée à Mme Geneviève Tual, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2014

Le directeur d'unité
Gilles Bergametti

DEC142850DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Geneviève Almouzni, directrice de l'unité UMR 3664 intitulée Dynamique du noyau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR 3664, intitulée Dynamique du noyau, dont la directrice est Mme Geneviève Almouzni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Geneviève Almouzni, directrice de l'unité UMS 3464, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève Almouzni, délégation de signature est donnée à Mme Angela Taddei, Directrice de recherche, Mme Marion Martin, Assistant ingénieur, et Mme Dominique Chardonnières, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140892DR03 du 6 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 décembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC143231CNPS

Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Damien MONCOQ, ingénieur de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Centre Limousin Poitou Charentes, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Limousin Poitou Charentes, 3 avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Monsieur Damien MONCOQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la par la délégation Centre Limousin Poitou Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142851DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Geneviève Almouzni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 3664 intitulée Dynamique du noyau

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR 3664, intitulée Dynamique du noyau, dont la directrice est Mme Geneviève Almouzni;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Angela Taddei, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela Taddei, délégation est donnée à Mme Marion Martin, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela Taddei et Mme Marion Martin, délégation est donnée à Mme Dominique Chardonnières, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2014

La directrice d'unité
Geneviève Almouzni

DEC143034DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Crasquin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7207, intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements, dont la directrice est Mme Sylvie Crasquin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane Peigné, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Peigné, délégation est donnée à M. Didier Merle, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Peigné et M. Didier Merle, délégation est donnée à Mme Angeline Fernandes Bastos, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2014

La directrice d'unité
Sylvie Crasquin

DEC143035DR03

Décision portant délégation de signature à M. Maxime Dahan, directeur de l'unité UMR 168 intitulée Laboratoire de physico-chimie Curie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée Laboratoire de physico-chimie Curie, dont le directeur est M. Maxime Dahan ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Maxime Dahan, directeur de l'unité UMR 168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Dahan, délégation de signature est donnée à M. Axel Buguin, Professeur des universités et Mme Karen Brémond, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC123232DR03 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 décembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC143036DR03

Décision portant délégation de signature à M. Maxime Dahan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 168 intitulée Laboratoire de physico-chimie Curie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC13018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée Laboratoire de physico-chimie Curie, dont le directeur est M. Maxime Dahan ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Axel Buguin, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel Buguin, délégation est donnée à Mme Karen Bremond, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2014

Le directeur d'unité
Maxime Dahan

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143041DR03

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fribourg, directeur de l'unité UMR 8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8643, intitulée Laboratoire spécification et vérification, dont le directeur est M. Laurent Fribourg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Fribourg, directeur de l'unité UMR 8643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Fribourg, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Bouyer-Decitre, Directrice de recherche, M. Paul Gustin, Professeur des universités et Mme Virginie Guénard, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC112060DR03 du 1^{er} septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 décembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC143042DR03

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fribourg pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8643, intitulée Laboratoire spécification et vérification, dont le directeur est M. Laurent Fribourg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia Bouyer-Decitre, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Bouyer-Decitre, délégation est donnée à M. Paul Gustin, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bouyer-Decitre et M. Paul Gustin, délégation est donnée à Mme Virginie Guenard, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 3 décembre 2014

Le directeur d'unité
Laurent Fribourg

DEC142858DR03

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Grandcolas, directeur de l'unité UMR 7205 intitulée Institut de systématique, évolution et biodiversité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7205, intitulée Institut de systématique, évolution et biodiversité, dont le directeur est M. Philippe Grandcolas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Grandcolas, directeur de l'unité UMR 7205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Grandcolas, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine Veron, Maître de conférences, M. Jean-Yves Dubuisson, Professeur des universités et M. Jean-Lou Justine, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140850DR03 du 4 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 décembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC142857DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Béal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8049, intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge, dont la directrice est Mme Marie-Pierre Béal ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Pesquet, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 3 décembre 2014

La directrice d'unité
Marie-Pierre Béal

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142856DR03

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Béal, directrice de l'unité UMR 8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8049, intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge, dont la directrice est Mme Marie-Pierre Béal ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Béal, directrice de l'unité UMR 8049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre Béal, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe Pesquet, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131646DR03 du 16 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 décembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud

DEC142775DR04

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Stéphane LAIGLE, ingénieur de recherche, responsable du service patrimoine et logistique, et à M. Denis BOLÉ, ingénieur d'étude, adjoint au responsable du service patrimoine et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique JOLIER, assistante ingénieure, responsable du pôle ressources financières de la délégation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 6 : La présente décision abroge la décision DEC141535DR04 du 23 mai 2014.

Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2014



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC142953DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves LE JAN, directeur de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMS1786 intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard » ;

Vu la décision DEC141978INSMI nommant Monsieur Yves LE JAN directeur de l'unité à compter du 01/11/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves LE JAN, directeur de l'unité UMS1786, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yves LE JAN**, délégation de signature est donnée à **Madame Elisabeth KNELLER**, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30
F 01 69 82 33 33

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

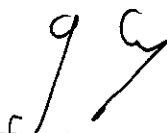
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} novembre 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Yves LE JAN



Madame Elisabeth KNELLER

DEC142766DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC070117DAJ du 29 août 2007 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1er octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIERE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC115385DR04 du 3 janvier 2011 nommant M. Stéphane LAIGLE aux fonctions de responsable du service patrimoine et logistique ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIERE, responsable du service des affaires générales, aux mêmes fins.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIERE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

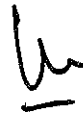
Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Stéphane LAIGLE, responsable du service patrimoine et logistique, et à M. Denis BOLÉ, son adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique JOLIER, responsable du pôle ressources financières de la délégation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 6 : La présente décision abroge la décision DEC141527DR04 du 23 mai 2014.

Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2014



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC142955DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMS1786 - Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMS1786 intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard » ;

Vu la décision DEC141978INSMI nommant Monsieur Yves LE JAN directeur de l'unité à compter du 01/11/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

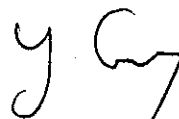
Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} novembre 2014



Monsieur Yves LE JAN
Directeur de l'unité n° UMS1786



Madame Elisabeth KNELLER



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC143092DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Ballardur, directrice de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC121456DAJ du 22 juin 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2841, intitulée CNRS Images, dont la directrice est Mme Catherine Ballardur;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Ballardur, directrice de l'unité UPS 2841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Balladur, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Reynier, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Balladur et Mme Isabelle Reynier, délégation de signature est donnée à Delphine Robuchon, TCN, pour un montant maximum de 4000€ HT, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 4

La décision n° DEC132312DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 08/12/2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC143101DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Edouard Bour et à Mme Lydie Mariani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7117, intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré » ;

Vu la décision DEC142667INSHS du 09 décembre 2014 portant nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7117, intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre-Edouard Bour**, Ingénieur d'Etude CNRS, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Edouard Bour, délégation est donnée à **Mme Lydie Mariani**, Technicien de classe Supérieure CNRS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité

Philippe Nabonnand

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142663DR06

Décision portant délégation de signature à Dominique Ginhac et David Fofi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6306 intitulée « Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image », dont le directeur est Fabrice Mériaudeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Dominique Ginhac**, Professeur à l'Université de Bourgogne, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique Ginhac, délégation est donnée à **David Fofi**, Professeur à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 20 octobre 2014

Le directeur d'unité

Fabrice Mériaudeau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Nabonnand, directeur de l'unité UMR7117 intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7117, intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré » ;

Vu la décision DEC142667INSHS du 09 décembre 2014 portant nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7117, intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Nabonnand**, directeur de l'unité UMR7117, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Nabonnand, délégation de signature est donnée à **M. Pierre-Edouard Bour**, Ingénieur d'Etude CNRS, Directeur adjoint et à **Mme Lydie Mariani**, Technicien de classe Supérieure CNRS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 3

La décision n° DEC142180DR06 du 1^{er} septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2015

Philippe Piéri

Philippe Nabonnand

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Pierre-Edouard Bour

Lydie Mariani

Le délégataire

La délégataire

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Mériaudeau, directeur de l'unité UMR6306 intitulée « Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6306 intitulée « Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image », dont le directeur est Fabrice Mériaudeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Fabrice Mériaudeau**, directeur de l'unité UMR6306, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice Mériaudeau, délégation de signature est donnée à **Dominique Ginhac**, Professeur à l'Université de Bourgogne, directeur adjoint et à **David Fofi**, Professeur à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120112DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 20 octobre 2014

Philippe Piéri

Fabrice Mériaudeau

Le Délégué Régional

Le Directeur

Dominique Ginhac

David Fofi

Le délégataire

Le délégataire

DEC143093DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MASENELLI, directeur de l'unité GDR2973 intitulée C'Nano Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2973, intitulée C'Nano Rhône-Alpes, dont le directeur est M. Bruno MASENELLI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bruno MASENELLI, directeur de l'unité GDR2973, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MASENELLI, délégation de signature est donnée à Mme Martine Verdenelli, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC143091DR07

Décision portant délégation de signature à M. Guy CLERC, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005, intitulée Laboratoire Ampère, dont le directeur est M. Guy CLERC ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Guy CLERC, directeur de l'unité UMR5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy CLERC, délégation de signature est donnée à Messieurs Bruno Allard et François Buret, Directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de Bruno Allard et François Buret, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Cécile Decoux, Ingénieure d'études, à effet de signer les commandes d'un montant inférieur à 4000 euros et les ordres de mission.

Article 3

La décision n° DEC133345DR07 du 12 décembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC143090DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182, intitulée Laboratoire de chimie, dont la directrice est Mme Marie-Chantal ANDRAUD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Chantal ANDRAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur David LOFFREDA, Chargé de recherche, et à Monsieur Christophe BUCHER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 10 octobre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC143071DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis GAULIN, directeur de l'unité UMR5648 intitulée Histoire Archéologie Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5648, intitulée Histoire Archéologie Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, dont le directeur est M. Jean-Louis GAULIN ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Louis GAULIN, directeur de l'unité UMR5648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis GAULIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel Poisson, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC140207DR07 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er août 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC143164DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pascal BASSINO, directeur de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5062, intitulée Institut d'Asie orientale, dont le directeur est M. Jean-Pascal BASSINO ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Pascal BASSINO, directeur de l'unité UMR5062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal BASSINO, délégation de signature est donnée à Madame Christine CORNET, Directrice adjointe, et à Monsieur Laurent GEDEON, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131271DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 24 octobre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC143028DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville, société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600, intitulée Environnement, ville, société, dont le directeur est M. Jean-Yves TOUSSAINT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Yves TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR5600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves TOUSSAINT, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé PIEGAY, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er, et à Mme Séverine MORIN, Assistant ingénieur, uniquement pour la signature des PV d'admission de matériel, factures, bordereaux d'envoi de factures et des états de frais d'un montant inférieur ou égal à 500 euros TTC.

Article 3

La décision n° DEC131328DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC143017DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand FOURCADE, directeur de l'unité USR3010 intitulée Laboratoire Joliot-Curie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC105379INSB du 10 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité USR3010, intitulée Laboratoire Joliot-Curie, dont le directeur est M. Bertrand FOURCADE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bertrand FOURCADE, directeur de l'unité USR3010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand FOURCADE, délégation de signature est donnée à M. Fabien Mongelard, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Bertrand Fourcade et Fabien Mongelard, délégation de signature est donnée à M. Charles Auffray, Directeur de recherche, à effet de signer les actes relatifs à ses projets de recherche (MeDALL, e-TRICKS, U-BIOPRED).

Article 3

La décision n° DEC131343DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 17 novembre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC143159DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC140008DR07 du 2 janvier 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Yves DELANNOY, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A002DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5268, intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, dont le directeur est M. Jean-Yves DELANNOY ;

Vu la décision DEC140008DR07 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DELANNOY, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC140008DR07 du 2 Janvier 2014 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DELANNOY, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LONG, Directeur adjoint, et à Monsieur Paul Sotta, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC143069DR07

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GERBAUD, directeur par intérim de l'unité GDR3541 intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC120062DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3541, intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, dont le directeur par intérim est M. Vincent GERBAUD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Vincent GERBAUD, directeur par intérim de l'unité GDR3541, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GERBAUD, délégation de signature est donnée à Mme Karine Ballerat, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC141149DR07 du 3 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC142441dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marianne GRABER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision DEC142373INEE du 10 octobre 2014 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER, délégation est donnée à Mme Nathalie LONG, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER et de Mme Nathalie LONG, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} novembre 2014.

Fait à La Rochelle, le 05 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Olivier DE VIRON

DEC142622dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Bruno SAILLET, Directeur de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SAILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno SAILLET, directeur de l'unité UMR7327, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation de signature est donnée à Mme Fatima LAGGOUN, Chargée de Recherche et à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120549dr08 du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142817dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658, intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine BUSSON, Gestionnaire à l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie des Insectes », à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC141051dr08 du 20 mars 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 1^{er} décembre 2014

La directrice d'unité
Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142818dr08

Décision portant délégation de signature à M. Bernard GRATUZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux» - IRAMAT,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux» - IRAMAT, dont le directeur est M. Philippe FLUZIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard GRATUZE, Directeur de recherche et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Bernard GRATUZE, délégation est donnée à M. Pierre GUIBERT, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Bernard GRATUZE et de M. Pierre GUIBERT, délégation est donnée à Mme Gwenaëlle BREARD, Technicienne, dans la limite de 2 000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC110530dr08 du 09 janvier 2011 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 décembre 2014

Le directeur d'unité
Philippe FLUZIN

DEC142819dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine SEGUIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM »,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7252, intitulée « XLIM » ;

Vu la décision DEC132210INSIS du 22 juillet 2013 nommant M. Dominique BAILLARGEAT en qualité de directeur de l'UMR7252 intitulée « XLIM » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°132604dr08 du 02 septembre 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2014

Le directeur d'unité
Dominique BAILLARGEAT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142820dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine BUSSON, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC130168dr08 du 08 janvier 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jean-Paul MONGE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142822dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Rossitza ATANASSOVA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions» - EBI, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Rossitza ATANASSOVA, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Rossitza ATANASSOVA délégation est donnée à M. Pierre GREVE, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Rossitza ATANASSOVA, et de M. Pierre GREVE, délégation est donnée à M. Yann HECHARD, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC120820dr08 du 1^{er} février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Didier BOUCHON

DEC142823dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel FOURNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL, dont le directeur est M. Gabriel BERGOUNIOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel FOURNIER, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel FOURNIER, délégation est donnée à M. Pascal CORDEREIX, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC121777dr08 du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Gabriel BERGOUNIOUX

DEC142824dr08

Décision portant délégation de signature à M. Yannick POUILLOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité n°UMR7285, intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick POUILLOUX, délégation est donnée à Mme Nathalie RANGER, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €uros.

Article 3

La décision n°DEC120909dr08 du 23 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 1^{er} décembre 2014

La directrice d'unité
Sabine PETIT

DEC142825dr08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7292 « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HERAULT, délégation est donnée à Mme Anne MYCHAK, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC130701dr08 du 21 février 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Gilles PAINAUD

DEC142826dr08

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VIBERT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Michel ISINGRINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas VIBERT, Directeur de recherche et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VIBERT, délégation est donnée à M. Thierry OLIVE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC120821dr08 du 08 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 09 décembre 2014

Le directeur d'unité
Michel ISINGRINI

DEC142827dr08

Décision portant délégation de signature à M. Stephen John MORISSON, Professeur des universités, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7302, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO, dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stephen John MORISSON, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephen John MORISSON, délégation est donnée à Mme Lalaso RAYNAUD, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC121697dr07 du 14 mai 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 1^{er} décembre 2014

La directrice d'unité
Cécile TREFFORT

DEC142828dr08

Décision portant délégation de signature à M. Luigi AGROFOGLIO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luigi AGROFOGLIO, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121161dr08 du 23 mars 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Olivier MARTIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142829dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Fatima LAGGOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SAILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fatima LAGGOUN, Chargée de recherche et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatima LAGGOUN, délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120730dr08 du 10 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Bruno SAILLET

DEC142835dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT,

Vu la décision n°DEC141821INSHS du 28 août 2014 portant nomination de M. François BOUGARD, aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes» - IRHT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alexandra VRECQ, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Alexandra VRECQ, délégation est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, dans la limite de 2 000 €, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142331dr08 du 30 septembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité par intérim
François BOUGARD

DEC142836dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Murielle CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URP3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et les missions n'excédant pas les 4 000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC141729dr08 du 22 Mai 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2012

Le directeur d'unité
Iskender GOKALP

DEC142837dr08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, et de M. Patrick ECHEGUT, et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, et de M. Patrick ECHEGUT, et de Mme Marie-France BARTHE, et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, et de M. Patrick ECHEGUT, et de Mme Marie-France BARTHE, et de Mme Marie-France ROUILLIER, et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

La décision n°DEC142066dr08 du 27 août 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2014

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC142838dr08

Décision portant délégation de signature à M. Patrick MIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick MIDOUX, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Patrick MIDOUX, délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120304dr08 du 24 janvier 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

DEC142839dr08

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction des Comportements » - PRC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7247, intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC dont le Directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121044dr08 du 24 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Florian GUILLOU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142860dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3374 « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3374, intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140185dr08 du 16 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jean-Michel POUVESLE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142863dr08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe HURLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7322 « Laboratoire d'Economie d'Orléans» - LEO,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7322 « Laboratoire d'Economie d'Orléans» - LEO, à compter du 1^{er} octobre 2012 ;

Vu la décision n°DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO en qualité de Directrice par intérim de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, à compter du 1^{er} octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe HURLIN, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe HURLIN, délégation est donnée à M. Patrick VILLIEU, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC130923dr08 du 22 février 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

La directrice d'unité
Raphaëlle BELLANDO

DEC142865dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis MARTOUZET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés» - CITERES,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7324 intitulée «Cités, Territoires, Environnement et Sociétés» - CITERES dont le directeur est M. Patrice MELE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, délégation est donnée à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, et de M. Xavier RODIER, délégation est donnée à Mme Nora SEMMOUD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, et de M. Xavier RODIER et de Mme Nora SEMMOUD, délégation est donnée à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La décision n°DEC120728dr08 du 10 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Patrice MELE

DEC142866dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance» - CESR,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7323 intitulée «Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance» - CESR dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC120555dr08 du 06 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Philippe VENDRIX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142869dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Amaury MOUCHET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7350 intitulée «Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique» - LMPT,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7350 intitulée «Laboratoire de Mathématiques Physique Théorique» - LMPT, dont le directeur est Mme Ahmad EL SOUFI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121258dr08 du 06 avril 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Ahmad EL SOUFI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142870dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Bernard RYFFEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7355 intitulée «Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard RYFFEL, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard RYFFEL, délégation est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard RYFFEL et de Mme Isabelle COUILLIN, délégation est donnée à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC121213dr08 du 28 mars 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

La directrice d'unité
Valérie QUESNIAUX

DEC142871dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Xavier FEAUGAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7355 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE, dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140475dr08 du 24 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à La Rochelle, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Abdelkarim MOKHTAR

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142872dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe GUINET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé» - CEBC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologique de Chizé» - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe GUINET, directeur de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé», à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET, délégation est donnée à M. Charles-André BOST, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET et de M. Charles-André BOST, délégation est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, pour les ordres de missions sans frais et les bons de commandes d'un montant maximal de 500 euros.

Article 4

La décision n°DEC140067dr08 du 6 février 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chizé, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Xavier BONNET

DEC142874dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Charles BILLAUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite» - OC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122737DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite» - OC, dont le directeur est M. Vincent T'KINDT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC120894dr08 du 23 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Vincent T'KINDT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142910dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface» - SPCTS,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7315 intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » SPCTS, dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MEMY, délégation est donnée à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC140073dr08 du 14 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Thierry CHARTIER

DEC142911dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 « Maison des Sciences de l'Homme de Val de Loire » - MSHVL,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

Vu la décision DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI, aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, SAENES, Secrétaire générale de la MSHVL et dans la limite de 5 000 euros, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC142348dr08 du 01^{er} septembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

La directrice d'unité
Chiara LASTRAIOLI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142912dr08

Décision portant délégation de signature à M. Dupin HONG pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés» - GREMI,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant création de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dupin HONG, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC120317dr08 du 23 janvier 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 décembre 2014

La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142913dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPS44 intitulée «Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » TAAM ;

Vu la décision n°DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée «Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » TAAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, délégation est donnée à Mme Patricia LOPES PEREIRA, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS et de Mme Patricia LOPES PEREIRA délégation est donnée à Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES PEREIRA et de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, délégation est donnée à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES PEREIRA, de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT et de Mme Stéphanie LERONDEL, délégation est donnée à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES PEREIRA, de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, de Mme Stéphanie LERONDEL et de Mme Catherine CAILLEAU, délégation est donnée à Mme Agnès MAURIO, pour les demandes de facturation transmises à la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 7

La décision n°DEC141280dr08 du 14 avril 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 décembre 2014

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

DEC142914dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude GRANDIDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P',

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche GDR3429, intitulée « Quelles agro-ressources pour quel matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO,

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » P' ;

Vu la décision n°DEC133324INSIS DU 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER, directeur-adjoint de l'unité UPR3346, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, délégation est donnée à M. Jean-François BARBOT, Professeur, Directeur du département D1 PMM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER et de M. Jean-François BARBOT, délégation est donnée à M. Yves NADOT, Professeur, Directeur-adjoint du département D1 PPM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT et de M. Yves NADOT, délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Professeur, Directeur du département D2 FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT et de M. Jacques BOREE, délégation est donnée à M. Eric FOUCAULT, Professeur, Directeur adjoint du département D2 FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE et de M. Eric FOUCAULT, délégation est donnée à M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur, Directeur du département D3 GMSC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT et de M. Saïd ZEGHLOUL, délégation est donnée à M. Mihai ARGHIR, Professeur, Directeur-adjoint du département D3 GMSC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL et de M. Mihai ARGHIR, délégation est donnée à M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, Directeur de la plateforme PROMETEE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR et de M. Louis HUET, délégation est donnée à Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études, Responsable de la coordination administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET et de Mme Nicole DUBOIS, délégation est donnée à M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche dans le département D1 PPM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS et de M. Denis BERTHEAU délégation est donnée à Mme Françoise ASTIER, Assistante-Ingénieure, gestionnaire du département D1 FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Denis BERTHEAU et de Mme Françoise ASTIER, délégation est donnée à M. Bernard ANTHONY, Ingénieur de recherche dans le département D2 FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Denis BERTHEAU, de Mme Françoise ASTIER et de M. Bernard ANTHONY, délégation est donnée à M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche dans le département D1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Denis BERTHEAU, de Mme Françoise ASTIER, de M. Bernard ANTHONY et de M. Bruno LAMONGIE, délégation est donnée à Mme Sabine REINER, Assistante-Ingénieure, Gestionnaire principale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 15

La décision n°DEC140584dr08 du 06 février 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 16

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 17

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Yves GERVAIS

DEC142915DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens» -MuFoPAM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides Antimicrobiens» -MuFoPAM, dont la directrice est Mme Céline LANDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140363dr08 du 21 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

La directrice d'unité
Céline LANDON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142917dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Karim AIT-MOKHTAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3176 « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale » - MeGe,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3176, intitulée « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale» - MeGe dont le directeur est M. Olivier MILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Karim AIT-MOKHTAR, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121696dr08 du 11 mai 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Olivier MILLET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142918dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2502, intitulée « Contrôle des Décollements» - CoDE, dont le directeur est M. Azeddine KOURTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à, M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140183dr08 du 20 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Azeddine KOURTA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142920dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre DIONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale» - CECOJI,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an l'unité FRE3500, intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale» - CECOJI, dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DIONNET, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de, M. Jean-Pierre DIONNET, délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140069dr08 du 14 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 11 décembre 2014

La directrice d'unité
Marie CORNU

DEC142922dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » -MATV2L,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3469, intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142239dr08 du 23 septembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Patrick SIMON

DEC142924dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne LESAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs» - TGIR RMN THC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

Vu la décision n°DEC140169INC du 23 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE en qualité de directeur de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de recherche et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La décision n°DEC140588dr08 du 20 février 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jean-Pierre SIMORRE

DEC142925dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Ahmad EL SOUFI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2964 intitulée « Fédération Denis Poisson» - FDP,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2964 intitulée « Fédération Denis Poisson» - FDP, dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmad EL SOUFI, délégation est donnée à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmad EL SOUFI et de M. Amaury MOUCHET, délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC120896dr08 du 23 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jérôme LE ROUSSEAU

DEC142926dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » -RMN SHC ;

Vu la décision n°DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142064dr08 du 07 août 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2014

Le directeur d'unité
Franck FAYON

DEC142927dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant» - PCV,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant» -PCV, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Directeur adjoint de l'unité UPR4301, CBM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH et de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée à M. Patrick MIDOUX, directeur adjoint de l'UPR4301, CBM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC131833dr08 du 10 juin 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Olivier MARTIN

DEC142928dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sylvie JAUFFRION pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR776 intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement» - EPEE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de de l'unité FR776 intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement» - EPEE, dont le directeur est M. Pascal BRAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros

Article 2

La décision n°DEC120731dr08 du 02 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Pascal BRAULT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142929dr08

Décision portant délégation de signature à M. Valéry CATOIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement» - LPC2E,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement» - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Valéry CATOIRE, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE, délégation est donnée à Mme Isabelle LANGER –Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE et de Mme Isabelle LANGER, délégation est donnée à Mme Catherine HONG, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE et de Mme Isabelle LANGER et Mme Catherine HONG, délégation est donnée à Mme Corinne REVIL,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 3 000 euros.

Article 5

La décision n°DEC120557dr08 du 06 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Michel TAGGER

DEC142993DR08

Décision portant délégation de signature à M. François RIGALLEAU, Directeur par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

Vu la décision DEC142436INSHS du 27 octobre 2014 portant nomination de M. François RIGALLEAU aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François RIGALLEAU, Directeur de l'unité USR3565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RIGALLEAU, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève ROBERT, Ingénieure de Recherche et M. Rémy COOPMAN, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} octobre 2014.

Fait à Orléans, le

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC143217dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision n°DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND, aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de Recherche, à Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de Recherche, à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de Recherche et Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, et des subdélégués mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision annule et remplace la décision n°DEC142638dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 10 décembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142902DR11

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Karine ARGENTO, Adjointe au Délégué régional de la circonscription Alpes, à effet de signer au nom du Délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Florence PIAUD-DALLE, Responsable du Service des Ressources Humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO et de Madame Florence PIAUD-DALLE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Evelyne FIGURA, Adjointe au budget au Service Financier et Comptable.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, de Madame Florence PIAUD-DALLE et de Madame Evelyne FIGURA délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional


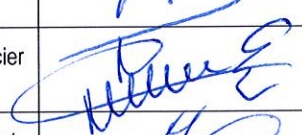

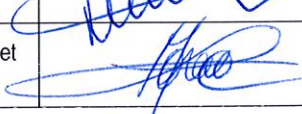


Jérôme VITRE



DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE ALPES
En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué régional

- ❖ **Délégation de signature pour tous actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de Monsieur Jérôme VITRE**

Subdélégataires par ordre chronologique	NOM ET PRENOM	Grade	Fonction	Spécimen de signature
1 ^{ère} Subdélégataire :	Karine ARGENTO	IR	Adjointe au Délégué régional pour la circonscription Alpes	
2 ^{ème} Subdélégataire	Florence PIAUD-DALLE	IE	Responsable du Service des Ressources Humaines	
3 ^{ème} Subdélégataire	Evelyne FIGURA	IE	Adjointe au budget au Service Financier et Comptable	
4 ^{ème} Subdélégataire	Lionel MORARD	IE	Responsable du Service Technique et Logistique	

DEC143206DR11

Décision portant délégation de signature à M. Serge AUBERT, directeur de l'unité UMS3370. intitulée Station Alpine Joseph Fourier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DECDEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans, à compter du 1er janvier 2011, de l'UMS3370, intitulée Station Alpine Joseph Fourier, dont le directeur est M. Serge AUBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge AUBERT, directeur de l'unité UMS3370, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge AUBERT, délégation de signature est donnée à M. Rolland DOUZET, PRAG UJF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110399DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 décembre 2014

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC142740DR11

Décision donnant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), dont le directeur est M. Bart VAN TIGGELEN ;

Vu la décision DEC142511INP du 12 novembre 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anna MINGUZZI, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5493, intitulée «Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C)» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna MINGUZZI, délégation de signature est donnée à M. Sergey SKIPETROV, DR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130928DR11 du 21 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 26 novembre 2014

Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC142741DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stephen CUSACK, directeur de l'unité UMI3265 intitulée Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC11A008DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3265 intitulée Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCI), dont le directeur est M. Stephen CUSACK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stephen CUSACK, directeur de l'unité UMI3265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephen CUSACK, délégation de signature est donnée à M. Winfried WEISSEHORN, PU UJF, et à Mme Sandrine VIGNON, IE2 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110311DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 novembre 2014

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC142896DR11

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional de la délégation Alpes.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe au Délégué Régional, à Madame Florence PIAUD-DALLE, responsable du Service des Ressources Humaines, à Madame Evelyne FIGURA, adjointe au budget au Service Financier et Comptable, et à Madame Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

Article 2

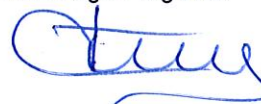
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} décembre 2014

Le Délégué régional



Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes




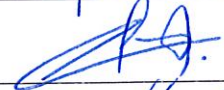

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE ALPES
En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué régional

❖ **Délégation de signature pour tous actes relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE**

Subdélégués par ordre chronologique	NOM ET PRENOM	Grade	Fonction	Spécimen de signature
1 ^{ère} Subdélégué :	Karine ARGENTO	IR	Adjointe au Délégué régional pour la circonscription Alpes	
2 ^{ème} Subdélégué	Florence PIAUD-DALLE	IR	Responsable du Service des Ressources Humaines	
3 ^{ème} Subdélégué	Evelyne FIGURA	IE	Adjointe au budget au Service Financier et Comptable	
4 ^{ème} Subdélégué	Sylvie TRUCHON	IE	Adjointe du responsable des Ressources Humaines	
4 ^{ème} Subdélégué	Lionel MORARD	IE	Responsable du Service Technique et Logistique	

DEC142514DR12

Décision portant délégation de signature à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid BOUCHAKOUR**, délégation de signature est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, M. Jean-Louis CHASSAING, IR, à Mme Leslie MATHIEU, IE, à M. Yves KLEIN, AI, à Mme Joëlle NELSON, TCN, à Mme Paule SANTANTONIO, AI et à Mme Véronique MUNUSAMI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC140974DR12 du 17/03/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 octobre 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom :
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

DEC142515DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier THOMAS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, délégation est donnée à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS et de M. Jean-Luc AUTRAN, délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN et M. Jean-Louis CHASSAING, délégation est donnée à Mme Leslie MATHIEU, responsable du service budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING et Mme Leslie MATHIEU, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU et M. Yves KLEIN délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU, M. Yves KLEIN et Mme Paule SANTANTONIO, délégation est donnée à Mme Joëlle NELSON, assistante de direction et gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU, M. Yves KLEIN, Mme Paule SANTANTONIO et Mme Joëlle NELSON, délégation est donnée à Mme Véronique MUNUSAMI, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 octobre 2014

Le directeur d'unité
Rachid BOUCHAKOUR

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

DEC142656DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 5 de la décision DEC100014DAJ susvisée, M. le délégué régional de la circonscription Provence-Corse est désigné comme personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures, prestations de services et travaux pour les besoins du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit de Rustrel - Pays d'Apt (LSBB)- UMS3538, nécessaires à la passation et l'exécution de l'opération de travaux au titre du projet MIGA, dans la limite des crédits notifiés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

Alain Fuchs

DEC142604DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142198INC du 26 septembre 2014 portant la nomination de M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur par intérim de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André VIOUX, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André VIOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert MUTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Elodie BOURREL, Responsable gestion,

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie BOURREL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Lucienne EXCOFFON, Responsable Administrative,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucienne EXCOFFON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CAMPAGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Philippe PAPET, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAPET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Guillaume MAURIN, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MAURIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Didier TICHIT, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TICHIT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie PRADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Eric CLOT, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 13

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} octobre 2014

Le directeur d'unité par intérim

Jean-Marie DEVOISSELLE

DEC143241DR13

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric SIMARD, directeur par intérim de l'unité UMR 5290 intitulée Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142366INEE du 20 octobre 2014, portant nomination de M. Frédéric SIMARD directeur par intérim de l'unité UMR5290 intitulée *Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric SIMARD, directeur par intérim de l'unité UMR5290 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric SIMARD, délégation de signature est donnée à M. François RENAUD, DRCE-CNRS, à Mme Nadine MAURY, AI-CNRS, et à Mme Audrey RAVAT, AI-IRD, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110637DR13 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 3 novembre 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC142539DR13

Décision portant délégation de signature à M. Joseph GRIL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3544, intitulée Sciences du bois ,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120062DSI du 1^{er} janvier 2012 portant création de l'unité GDR3544, intitulée Sciences du bois, dont le directeur est M. Joseph GRIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne BEZANCON, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014

Le directeur d'unité

Joseph GRIL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142499DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc L'Hermite, directeur de l'unité mixte de recherche n°5589 intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5589, intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité » ;

Vu la décision DEC142504INP du 30 octobre 2014 portant nomination de M. Jean-Marc L'Hermite aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc L'Hermite, directeur de l'unité mixte de recherche n°5589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc L'Hermite, délégation de signature est donnée à M. David Guery-Odelin, Pr, à Mme Sylvie Boukhari, AI, et à Christine Soucasse, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 novembre 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC142492DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude Desmaison, à M. Vincent Requillart et à Mme Christel Gilabert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5604 intitulée « Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5604, intitulée « Groupe de Recherche en Économie Mathématique et Quantitative » ;

Vu la décision DEC133496INSHS du 22 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude Desmaison, IEHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Desmaison, délégation est donnée à M. Vincent Requillart, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Desmaison et de M. Vincent Requillart, délégation est donnée à Mme Christel Gilabert, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27/10/2014

Le directeur d'unité

M. Jean-Marie Lozachmeur



DEC142491DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'unité mixte de recherche n°5604 intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5604, intitulée « Groupe de Recherche en Économie Mathématique et Quantitative » ;

Vu la décision DEC133496INSHS du 22 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'unité mixte de recherche n°5604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Lozachmeur, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude Desmaison, IEHC, à M. Vincent Requillart, DR1, et à Mme Christel Gilabert, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132791DR14 du 19 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 octobre 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC142501DR14

Décision portant délégation de signature à M. David Guery-Odelin, à Mme Sylvie Boukhari et à Mme Christine Soucasse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5589 intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5589, intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité » ;

Vu la décision DEC142504INP du 30 octobre 2014 portant nomination de M. Jean-Marc L'Hermite aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Guery-Odelin, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Guery-Odelin, délégation est donnée à Mme Sylvie Boukhari, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Guery-Odelin et de Mme Sylvie Boukhari, délégation est donnée à Mme Christine Soucasse, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Toulouse*, le *24/11/2014*

Le directeur d'unité

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jean-Marc L'Hermite.

M. Jean-Marc L'Hermite

DEC142168DR18

Délégation de signature consentie à Ali CHARARA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7253, intitulée Heuristique & Diagnostique des Systèmes Complexes, dont le directeur est Monsieur Ali CHARARA ;

Vu la décision DEC141846INS2I du 21 juillet 2014 nommant Monsieur Yves GRANDVALET, Directeur adjoint de l'UMR7253, à compter du 1^{er} septembre 2014 ;



Délégation Nord – Pas de Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Ali CHARARA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ali CHARARA, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves GRANDVALET, Directeur adjoint ; Madame Dominique PORRAS, Administratrice d'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 28 août 2014

M. Ali CHARARA

Directeur de l'unité UMR7253

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Yves GRANDVALET

Directeur adjoint

Mme Dominique PORRAS

Administratrice d'unité

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC142164DR18



Délégation de signature consentie à Monsieur Alexandre LEGRIS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la prorogation de l'unité UMR8207 , intitulée « Matériaux et Transformations»;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre LEGRIS, Directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre LEGRIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues LEROUX, Directeur adjoint ; Madame Corinne HENRY, Gestionnaire principale : pour les commandes courantes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC110130DR18 donnant délégation de signature à Monsieur Alexandre LEGRIS est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 01 septembre 2014

M. Alexandre LEGRIS
Directeur de l'unité UMR8207

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. Hugues LEROUX
Directeur adjoint

Mme Corinne HENRY
Gestionnaire principale

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC142166DR18

Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent GASNOT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8522 , intitulée « Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère»;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR8522 , intitulée « Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère

Vu la décision DEC141883INSIS nommant Monsieur Laurent GASNOT Directeur de l'unité Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère à compter du 15 juillet 2014 ;

1 Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent GASNOT, Directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC140967DR18 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent GASNOT en tant que Directeur par intérim est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 25 juillet 2014

M. Laurent GASNOT
Directeur de l'unité UMR8522

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

DEC142401DR19

Décision portant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3519 intitulée « Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement » dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR 3519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à Madame Amandine CYR, Ingénieur d'études, et à Monsieur Claude ROZE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130566DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 8 octobre 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC142931IN2P3

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire

LE DIRECTEUR D'INSTITUT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

Vu le décret n° 85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant nomination de M. Vincent GOUJON aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUJON, délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional, à Cyril AUBERT-GEOFFROY, responsable du service des ressources humaines et à Mme Aurélie MENARD, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer,

au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 3

La présente décision, qui prend effet à compter du 08 décembre 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle annule et remplace la décision DEC130695IN2P3 en date du 26 février 2013.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'institut
Jacques MARTINO

DEC142402DR19

Décision portant délégation de signature à Madame Amandine CYR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3519 intitulée « Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement » dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Amandine CYR, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amandine CYR, délégation est donnée à Monsieur Claude ROZE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Etienne du Rouvray, le 8 octobre 2014

Le directeur d'unité
Abdelkrim BOUKHALFA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142422DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional pour la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant fin de fonctions et nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC142319DR19 du 24 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Cyril Aubert-Geoffroy aux fonctions de responsable des ressources humaines de la Délégation Normandie ;

Vu la décision DEC142419DAJ portant nomination de M. François Patard aux fonctions d'adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. L'article 4 de la décision DEC140820DAJ susvisée est remplacé par :

« **Art. 4** – En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Vincent Goujon, délégué régional, et Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à M. Cyril Aubert-Geoffroy, responsable du service des ressources humaines, et Mme Aurélie Ménard, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au paragraphe 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives. »

Art. 2 – L'article 5 de la décision DEC140820DAJ susvisée est remplacé par :

« **Art. 5** – En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Vincent Goujon, délégué régional, et Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à M. Sébastien Grésik, responsable du Service pensions et accidents du travail, et M. François Patard, adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2, dans la limite de leurs attributions respectives. »

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Alain Fuchs

DEC142879DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc DANIEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc DANIEL, ingénieur de recherche, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY, Ingénieur d'études, Responsable des Ressources Humaines, dans la limite de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation, dans la limite de ses attributions.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Sébastien GRESIK, Ingénieur d'études, Responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de ses attributions.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien GRESIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur François PATARD, Ingénieur d'études, Adjoint au responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de ses attributions.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 2 décembre 2014

Vincent GOUJON

DEC142694DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) et le CNRS relative aux besoins liés à la réalisation du projet d'outil commun GESLAB ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 5 de la décision DEC100014DAJ susvisée, M. le directeur général délégué aux ressources du CNRS est désigné comme personne responsable des marchés exclusivement à l'effet de signer la convention constitutive du groupement de commandes entre l'AMUE et le CNRS relative aux besoins liés à la réalisation du projet d'outil commun GESLAB.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142651DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS) ;

Vu le projet d'*Amendment N°2 to the Agreement for the creation of the international Joint Unit Multimedia, Information, Communication and Applications International Research Institute MICA* entre *The Hanoi University of Science and Technology*, l'Institut polytechnique de Grenoble et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'*Amendment N°2 to the Agreement for the creation of the international Joint Unit Multimedia, Information, Communication and Applications International Research Institute MICA* entre *The Hanoi University of Science and Technology*, l'Institut polytechnique de Grenoble et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

Alain Fuchs

DEC142625DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC142052DAJ du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de M. Gabriel Chardin aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures ;

Vu le projet de *Cooperation Agreement* « *European Magnetic Field Laboratory* » (EMFL) conclu entre *Helmholtz-Zentrum Dresden-Rossendorf* (HZDR), *Stichting Katholieke Universiteit*, et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le *Cooperation Agreement* « *European Magnetic Field Laboratory* » (EMFL) conclu entre *Helmholtz-Zentrum Dresden-Rossendorf* (HZDR), *Stichting Katholieke Universiteit*, et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2014

Alain Fuchs

DECDEC143228CNPS

Décision portant nomination de M. Yann AUGER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Yann AUGER, ingénieur de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Ile de France Ouest et Nord, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à la mise en œuvre des rayonnements optiques artificiels.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Yann AUGER demeure affecté à la délégation Ile de France Ouest et Nord, 1 place Aristide Briand, 92195 MEUDON Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Monsieur Yann AUGER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142661DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Sandra Laugier, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC122119DAJ du 20 juillet 2012 portant nomination aux fonctions d'adjoints aux directeurs scientifiques référents ;

Vu le projet de convention de coopération relative à la création d'une plateforme de coopération franco-tchèque en sciences humaines et sociales entre l'Ambassade de France en République tchèque, l'Université Charles de Prague, l'Académie des sciences de la République tchèque et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Sandra Laugier, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de coopération relative à la création d'une plateforme de coopération franco-tchèque en sciences humaines et sociales entre l'Ambassade de France en République tchèque, l'Université Charles de Prague, l'Académie des sciences de la République tchèque et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC143266DR14

Décision relative au tarif des prestations de l'UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°1425558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2014

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD



tarifs au 01 janvier 2014

	tarif CNRS	Tarif EPST	Tarif Extérieur
Tirs de champs magnétiques intenses	145,00 €	450,00 €	871,00 €

DEC142573DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité
Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) dont le directeur est Philippe Keckhut;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS),

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les trois directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 06 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC142574DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 22 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 10 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 06 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC142547INSU

Décision portant nominations de M. Laurent DENIS et M. Philippe ZARKA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité de service et de recherche Station de Radioastronomie de Nançay (USN) USR704

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée Station de Radioastronomie de Nançay ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent DENIS, Ingénieur de Recherche au CNRS et M. Philippe ZARKA, Directeur de Recherche au CNRS sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité de service et recherche intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (USN) USR704 pour la période du 29 septembre 2014 au 30 juin 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC143171DR08

Décision portant attribution d'une subvention en espèces par l'Unité UMR7252 intitulée «XLIM» à l'Université de la Rochelle pour le laboratoire L3I,

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142578DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'attribution de subvention;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

Vu l'avis favorable du 01/12/14 de Claire WERLEN, Directrice adjointe Administrative de l'INSIS;

DECIDE :

Article 1er– Objet de la subvention

Il est attribué une subvention à l'Université de la Rochelle SIRET n°19170032700015, pour le laboratoire L3I- Pôle Sciences avenue Michel Crépeau 17042 La Rochelle, afin de réaliser l'objet suivant:

Participation financière au projet « Conception interactive d'une hiérarchie de haut niveau sémantique de descripteurs d'images»

Article 2 – Catégorie de la subvention

L'objet visé à l'article 1er ci-dessus entre dans la catégorie : "aides à la recherche", citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Article 3 – Modalités de versement

Le CNRS versera la somme de 7500.00 euros HT exonérée de la TVA, à l'Université de la Rochelle.

Cette somme sera versée au compte no 00001002127, clé11, ouvert à la banque Trésor Public code banque 10071, code guichet 17000, après signature de la présente décision, en un seul versement.



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Cette somme est égale à :

Montant hors taxes : 7500 €
TVA 0% : Exonérée

Article 4 – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de l'UMR7252 XLIM, centre financier 2840 sur ressources propres, compte budgétaire 9ADO2840 domaine fonctionnel 1B1INSIS, code comptable XC.27 (compte 65738000), au titre de l'exercice 2014.

Article 5 – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est Mme Patricia MADRIERES, Déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou Charentes. Le comptable assignataire de la dépense est M. David CHAMPIGNEUX, comptable secondaire de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 6 – Comptes rendus d'exécution:

L'Université de la Rochelle doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte rendu financier succinct.
Ce compte rendu doit être transmis au délégué régional au plus tard au 30/06/2015.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Article 7 - Mention du «CNRS»:

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention «CNRS» sur tous les documents diffusés.

Fait à Orléans, le 10 déc 2014

Pour le Président et par délégation



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

DEC142970DR10

Décision portant sur la composition d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC142561DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC105235DR10 du 09 décembre 2010 portant sur la création d'un conseil de service à la délégation Alsace ;

Vu le procès-verbal des élections pour le renouvellement des membres du conseil de service de la délégation Alsace du 1^{er} décembre 2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Les membres de ce conseil de service sont :

▪ **Le délégué régional**

Patrice SOULLIE

▪ **L'adjointe au délégué régional**

Christine BRUNEL

▪ **Les membres élus titulaires**

Sylvie BULOT

Hélène CLAUDE

Mathias ECK

Isabelle FOURNAJOUX

Thomas GASCHI

Ayman SALMAN

Stéphanie SCARFONE

Isabelle THOMAS

▪ **Les membres nommés**

Céline DELALEX-BINDNER

Kevin GEIGER

Jean-Luc ORCESI

Doris PFLUMIO

Hugues SCHOENFELD

Eric SIMON

La durée du mandat des membres du conseil de service est de quatre ans et prend effet le 9 décembre 2014.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC142255DR12

Décision portant renouvellement d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Provence et Corse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC121838DAJ du 26 juin 2012 modifiée par la décision DEC140310DAJ du 03 février 2014, donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC101964DR12 du 24 septembre 2010 portant composition du conseil de service de la Délégation Provence et Corse.

DECIDE :

Article 1er : Renouvellement

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de service de la délégation régionale Provence et Corse est renouvelé.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 18 membres :

Membres de droit :

- le délégué régional : Younis HERMES;
- l'adjointe au délégué régional : Bernadette BEURTON ;

Membres nommés :

- 7 membres nommés : Karine BALIGAND, Julia FARGEOT, Michel KOURILSKY, Stéphane NICOLAS, Michel PONZO-PASCAL, Nise SCHERRER, Gérard ZANON.

Membres élus :

- 9 membres élus :
 - Titulaires : Kristelle BELKREIR, Christine BIRBA, Anne-Marie D'AMICO, Angélique ELFASSY, Chantal FEDERICI, Chloé FERRIZ, Christiane ISSA, Christophe JUILLARD, Betty SOBRERO ;

- Suppléants : Louiza SANCHEZ, Juliette ESPIE, Stéphanie CHODKOWSKI, Chantal BRACK, Jean RUBENACH, Audrey VALERO

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 :

La décision DEC101964DR12 du 24/09/2010 portant composition du conseil de service de la Délégation Provence et Corse est abrogée.

Article 5 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC143004SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. BAPTISTE (Philippe), aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 20 : « Biologie moléculaire et structurale, biochimie »
1 siège - Collège électoral B2

Section 22 : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement, reproduction »
1 siège – Collège électoral A2

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »
1 siège – Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 50 : « Gestion de la recherche »
1 siège - Collège électoral B1
1 siège - Collège électoral B2

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »
3 sièges - Collège électoral B1
1 siège - Collège électoral B2

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »
1 siège - Collège électoral A2

Article 2

Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **22 janvier 2015 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

DEC143278SGCN

Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour le déroulement des instances d'équivalence pour l'année 2015.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment ses articles 17, 19, 40 et 41 ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique, et notamment son article 4.

Vu le décret n°91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 01 août 2012, portant création de commissions interdisciplinaires aux Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique, et notamment ses articles 3.3 et 5.3.1 ;

Vu la décision n°132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique;

Vu la décision n°140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

DECIDE

Article 1^{er}-

En application de l'article 5.3.1 de la décision n°121866SGCN du 26 juin 2012 susvisée, le recours à des moyens d'audioconférence est autorisé pour l'organisation des instances d'équivalence siégeant en vue d'autoriser à concourir des candidats aux concours de recrutement de chercheurs au CNRS pour l'année 2015.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Paris, le 12 décembre 2014

Pour le Président et par délégation,

La secrétaire générale du Comité national

Marie-Claude Labastie

DEC143072SGCN

Décision portant modification de la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Comité technique du CNRS en date du 17 novembre 2014 ;

DECIDE

Article 1^{er} – L'article 7 de la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 susvisée est remplacé par:

« Art. 7. – Missions

Le Conseil scientifique d'institut conseille et assiste par ses avis et ses recommandations le directeur de l'institut de manière prospective sur la pertinence et l'opportunité des projets et activités de l'institut. Pour aider le Conseil scientifique d'institut à assurer ses missions, des groupes de travail peuvent être constitués.

S'agissant des créations et suppressions d'unités, le Conseil scientifique d'institut est informé de l'ensemble des avis des sections et des positions des instituts. Il est consulté sur les points de divergences entre les avis des sections et les positions des instituts, constatés lors d'une réunion entre le directeur de l'institut, le président du Conseil scientifique de l'institut et les présidents de sections concernés par ces divergences.

Le Conseil scientifique d'institut est consulté sur la nomination de membres des jurys d'admission des chargés de recherche visés à l'article 8 du décret du 27 décembre susvisé.

Chaque Conseil scientifique d'institut élabore un rapport de prospective à partir notamment, des rapports de conjoncture établis par les sections et CID. »

Article 2 – L'article 10 de la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 susvisée est remplacé par :

« Art. 10. – Bureau

Pour la durée du mandat du Conseil scientifique d'institut, il est constitué un bureau au sein de chaque Conseil. Il comprend, outre le président du Conseil, quatre membres dont deux élus en son sein et deux nommés par le directeur de l'institut parmi les membres du Conseil.

Chaque Conseil scientifique d'institut élit, parmi les quatre membres du bureau, un secrétaire scientifique qui assiste le président.

Le bureau du Conseil scientifique d'institut se réunit au moins un mois avant chaque réunion du Conseil. Le bureau assiste le président dans la préparation de l'ordre du jour, l'organisation et le suivi des travaux du Conseil. En fonction de l'ordre du jour, le bureau élabore la liste des documents et informations nécessaires à ses travaux. Le président fait la demande de ces éléments au directeur de l'institut.

A la demande du président, la réunion du bureau peut être organisée par audioconférence et par visioconférence par le Secrétariat général du Comité national. »

Article 3 – Au deuxième alinéa de l'article 11 de la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 susvisée après les termes « la date de réunion », sont ajoutés les termes « par le Secrétariat général du Comité national »

Article 4 – L'article 13.3 de la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 susvisée est remplacé par :

« Art. 13.3. – Participation aux séances

Le directeur de l'institut assiste de droit aux séances du Conseil scientifique d'institut. Il informe à chaque séance le Conseil scientifique d'institut des suites données aux recommandations votées précédemment.

Le président du Conseil scientifique d'institut invite à chaque séance, avec voix consultative, les présidents des sections rattachées à l'institut et un membre du Conseil scientifique du CNRS. Ces invités, identifiés comme permanents, ont accès aux documents envoyés en préparation de la séance.

Le président du Conseil scientifique d'institut peut inviter à participer aux séances, avec voix consultative, des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique ou économique sur l'un des points de l'ordre du jour. »

Article 5 – L'article 13.4 de la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 susvisée est remplacé par :

« **Art. 13.4. – Relevé de conclusions**

Un relevé de conclusions est établi par le SGCN après chaque réunion. Il est visé par le président et par le secrétaire général du Comité national. Ce relevé est transmis au directeur de l'institut, aux membres du Conseil et aux invités permanents. »

Article 6 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Paris, le 19 décembre 2014

Alain FUCHS

DEC142581DAJ

Décision portant création d'un bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Création

En application de l'article 26 du décret n°2011-184 susvisé il est créé un bureau de vote central chargé de rassembler les résultats du scrutin et de procéder aux différentes opérations aboutissant à la proclamation des résultats pour les élections des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS.

Art. 2. – Composition

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 18 juillet 2011 susvisé, le bureau de vote comprend un président et un secrétaire désignés par le président du CNRS et un délégué de chaque candidature en présence.

Les membres du Bureau de vote central sont :

M. Jean-Jacques Rivy, délégué pour les élections ;
Mme Magali Couffignal, secrétaire du bureau de vote.

Les organisations syndicales candidates habilitées à désigner un délégué au sein du bureau de vote sont :

- SNIRS-CGC
- SNPTES
- Sgen-CFDT Recherche EPST
- Sud Recherche EPST / Solidaires FP
- SNCS-FSU
- FNEC FP Force Ouvrière
- SNTRS-CGT

Le bureau de vote est placé sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 3. – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

Alain FUCHS

DEC142582DAJ

Décision portant création d'un bureau de vote spécial d'établissement pour l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2014-1092 du 26 septembre 2014 relatif à la création de comités techniques auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR) ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2014 relatifs aux modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au CT MESR ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Création

En application de l'article 26 du décret n°2011-184 susvisé il est institué un bureau de vote spécial d'établissement au sein du CNRS pour l'élection des représentants du personnel au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 2. – Composition

En application de l'article 6 de l'arrêté du 6 octobre 2014 susvisé le bureau de vote spécial d'établissement est présidé par le président de l'établissement ou son représentant et comprend en outre un secrétaire désigné par lui. Chaque organisation syndicale participant à l'élection désigne un délégué au sein de ce bureau de vote.

Les membres du Bureau de vote spécial d'établissement sont :

M. Jean-Jacques Rivy, délégué pour les élections ;
Mme Magali Couffignal, secrétaire du bureau de vote.

Les organisations syndicales candidates habilitées à désigner un délégué au sein du bureau de vote spécial d'établissement sont :

- Fonctions Publiques - CGC
- CFTC-EPR
- Sgen CFDT
- SNPTES
- SNALC, SPLEN-SUP (FGAF)
- FSU
- SUPAUTONOME-FO, SNPREEES-FO, présentée par la Fédération de l'enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle FORCE OUVRIERE
- SAGES et SNAPAI
- SPEG - SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'EDUCATION EN GUADELOUPE
- SUD EDUCATION et SUD RECHERCHE EPST, membres de l'union syndicale SOLIDAIRES Fonction Publique
- UNSA Education
- FERC CGT

Le bureau de vote spécial est placé sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 3. – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

Alain FUCHS

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

Vu, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, l'avis des instances d'évaluation,

Vu, la demande de l'intéressé,

Vu, la décision d'accueil en détachement en date du 24 novembre 2014

DECIDE**Article I**

L'article I de la décision susvisée est modifiée comme suit :

Institut de physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
TRICARD Professeur agrégé	Simon	CR1	14	UMR5215 TOULOUSE	14

Article II

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

Pour le Président et par délégation
le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

DEC142583DAJ

Décision portant création un bureau de vote central pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Création

En application de l'article 18 du décret n°82-451 susvisé il est créé un bureau de vote central chargé de rassembler les résultats du scrutin et de procéder aux différentes opérations aboutissant à la proclamation des résultats pour les élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS.

Art. 2. – Composition

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 1999 le bureau de vote central comprend un président et un secrétaire désignés par le directeur de l'IN2P3 et un délégué de chaque liste en présence.

Les membres du Bureau de vote central désignés par le directeur de l'IN2P3 sont :

M. Jean-Jacques Rivy délégué pour les élections ;
Mme Magali Couffignal, secrétaire du bureau de vote.

Le bureau de vote central est placé sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 3. – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

Jacques MARTINO

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,



Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, la décision du 12 décembre 2011 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

Vu, l'avis d'affectation dans l'enseignement supérieur en date du 18 juillet 2014

DECIDE

ARTICLE I est modifié comme suit,

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Affectation	DR
BORST	Grégoire	UMR8088	1

Suite à sa nomination en qualité de professeur des universités, il est mis fin à compter du 1er septembre 2014, à l'accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur.

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2014

Alain FUCHS

DECD142580DAJ

Décision portant création d'un bureau de vote central pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Création

En application de l'article 18 du décret n°82-451 susvisé il est créé un bureau de vote central chargé de rassembler les résultats du scrutin et de procéder aux différentes opérations aboutissant à la proclamation des résultats pour les élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS.

Art. 2. – Composition

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé le bureau de vote central comprend un président et un secrétaire désignés par le président du CNRS et un délégué de chaque liste en présence.

Les membres du Bureau de vote central sont :

M. Jean-Jacques Rivy, délégué pour les élections ;
Mme Magali Couffignal, secrétaire du bureau de vote.

Les organisations syndicales candidates habilitées à désigner un délégué au sein du bureau de vote central sont :

- SNIRS-CGC
- SNPTES
- Sgen-CFDT Recherche EPST
- Sud Recherche EPST / Solidaires FP
- SNCS-FSU
- FNEC FP Force Ouvrière
- SNTRS-CGT

Le bureau de vote central est placé sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 3. – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

Alain FUCHS